



# États financiers consolidés et notes complémentaires

## 2023



Le 16 février 2024



MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction. La direction est responsable de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui intègrent les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »). Il incombe à la direction de choisir les méthodes comptables et d'établir les jugements et les estimations comptables importants. La direction est également responsable de tous les autres renseignements financiers inclus dans le rapport de gestion et il lui appartient de s'assurer que ces renseignements concordent, lorsque cela est approprié, avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

Il revient à la direction d'établir et d'exercer un contrôle interne adéquat sur l'information financière, notamment de mettre en place les politiques et les procédures permettant de garantir, dans une mesure raisonnable, que les actifs sont protégés et que les états financiers consolidés ainsi que les autres renseignements financiers sont complets, impartiaux et exacts.

Le Comité d'audit, des finances et du risque, composé entièrement d'administrateurs indépendants, vérifie la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Société et présente les recommandations d'approbation des états financiers au Conseil d'administration, chapeaute la direction dans sa responsabilité de veiller à ce que les systèmes d'aide au contrôle interne soient adéquats, voit à ce qu'un auditeur externe indépendant et compétent soit nommé et approuve au préalable les honoraires et frais d'audit afférents à celui-ci ou pour d'autres services que l'audit. Le Conseil d'administration approuve les états financiers consolidés de la Société et le rapport de gestion avant leur diffusion. Le Comité d'audit, des finances et du risque rencontre la direction et les auditeurs internes et externes au moins quatre fois par an pour examiner les points touchant l'information financière et les annonces à ce sujet, ainsi que les questions d'audit et d'autres questions.

L'auditeur externe, à savoir PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., effectue un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et exprime son opinion sur ceux-ci. Pour répondre à ces normes, il est nécessaire que l'audit soit planifié et mené de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies importantes. L'auditeur externe peut en tout temps consulter le Comité d'audit, des finances et du risque et rencontre celui-ci périodiquement.

*(signé) Michael Rousseau*

**Michael Rousseau**

Président et chef de la direction

*(signé) John Di Bert*

**John Di Bert**

Vice-président général et  
chef des Affaires financières

Le 15 février 2024



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Air Canada

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Air Canada et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres (du déficit) pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1  
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, ca\_montreal\_main\_fax@pwc.com

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
<p><b>Comptabilisation des produits passages et fret</b></p> <p><i>Voir la note 2, Base d'établissement et méthodes comptables significatives, et la note 19, Produits des activités ordinaires, des états financiers consolidés.</i></p> <p>Les produits passages et fret sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les produits passages et les produits fret de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont totalisé respectivement 19 403 M\$ et 924 M\$.</p> <p>De telles opérations reposent sur de nombreux systèmes et des contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur, par l'intermédiaire d'une combinaison de systèmes informatiques et de fournisseurs de services externes.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des produits passages et fret et du volume des opérations qui nécessitent un travail d'audit important pour tester les produits comptabilisés.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes et exécuter des procédures de corroboration sur certains aspects liés à la comptabilisation des produits passages et fret, en effectuant notamment les procédures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Tester les contrôles et effectuer certaines procédures de corroboration à l'égard des systèmes informatiques pertinents que la direction a utilisés pour comptabiliser les produits passages et fret;</li> <li>– Dans le cas des systèmes informatiques ou des processus impartis à des tiers fournisseurs de services, évaluer les rapports de certification attestant le caractère approprié et l'efficacité des systèmes de contrôle interne mis en place par les fournisseurs de services.</li> </ul> </li> <li>• Tester un échantillon d'opérations génératrices de produits passages et fret comptabilisées au cours de l'exercice en inspectant la contrepartie reçue et les justificatifs relatifs au moment où les transports de passagers et de fret sont fournis.</li> </ul>

## Question clé de l'audit

### Évaluation du total des obligations au titre des prestations

*Voir la note 2, Base d'établissement et méthodes comptables significatives, la note 3, Jugements et estimations comptables critiques, et la note 9, Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel, des états financiers consolidés.*

Les actifs nets au titre des prestations de la Société s'élèvent à 648 M\$, montant qui comprend le total des obligations au titre des prestations associée aux obligations au titre des prestations de retraite de 18 309 M\$ et aux obligations au titre des autres avantages futurs du personnel de 1 098 M\$, au 31 décembre 2023.

Le total des obligations au titre des prestations associées aux obligations au titre des prestations de retraite et aux obligations au titre des autres avantages futurs du personnel est déterminé de façon actuarielle annuellement, au 31 décembre, par les actuaires consultants de la Société (experts choisis par la direction). Les obligations totales au titre des prestations sont déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. La direction a exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et poser les hypothèses appropriées concernant la mortalité, nécessaires pour déterminer les estimations du total des obligations au titre des prestations.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance du total des obligations au titre des prestations et du degré de jugement important exercé par la direction, notamment le recours à des experts choisis par la direction, pour établir les taux d'actualisation et poser les hypothèses appropriées concernant la mortalité, ce qui a nécessité un niveau élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur pour mettre en

## Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester la façon dont la direction a établi les estimations du total des obligations au titre des prestations, en effectuant notamment les procédures suivantes :
  - S'appuyer sur les travaux des experts choisis par la direction pour mettre en œuvre les procédures visant à évaluer le caractère raisonnable du total des obligations au titre des prestations associées aux obligations au titre des prestations de retraite et aux obligations au titre des autres avantages futurs du personnel. Préalablement, cela a nécessité d'évaluer les compétences, les capacités et l'objectivité des experts choisis par la direction, et, par la suite, de comprendre les travaux qu'ils ont effectués et d'évaluer si leurs travaux constituaient des éléments probants appropriés. Cette procédure consistait également à évaluer les méthodes et hypothèses utilisées par les experts choisis par la direction, à tester les données utilisées par les experts et à évaluer leurs constatations.
  - Avoir recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat pour évaluer le caractère approprié de la méthode des unités de crédit projetées et le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des hypothèses concernant la mortalité.
- Tester les informations, y compris procéder à une analyse de sensibilité, présentées dans les états financiers

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
<p>œuvre des procédures à l'égard de ces hypothèses.</p> <p>Le travail d'audit a nécessité de recourir à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat.</p>	<p>consolidés eu égard à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des obligations au titre des autres avantages futurs du personnel.</p>

### Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états



financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Mario Longpré.<sup>1</sup>

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Montréal (Québec)  
Le 15 février 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123498



**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

(en millions de dollars canadiens)	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Courant</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 817 \$	2 693 \$
Placements à court terme	5 734	5 295
<b>Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme</b>	<b>8 551</b>	<b>7 988</b>
Créances clients	note 19 1 121	1 037
Stocks de carburant d'aviation	169	200
Stocks de rechanges et fournitures	note 2P 168	118
Charges payées d'avance et autres actifs courants	note 19 251	322
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>10 260</b>	<b>9 665</b>
Placements, dépôts et autres actifs	note 4 1 009	1 073
Immobilisations corporelles	note 5 11 933	11 950
Actifs au titre des régimes de retraite	note 9 2 588	2 444
Impôts sur le résultat différés	note 11 50	48
Immobilisations incorporelles	note 6 1 084	1 054
Goodwill	note 7 3 273	3 273
<b>Total de l'actif</b>	<b>30 197 \$</b>	<b>29 507 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Courant</b>		
Dettes fournisseurs et charges à payer	3 328 \$	2 691 \$
Produits passages perçus d'avance	note 19 4 341	4 104
Produits différés d'Aéroplan et autres produits différés	note 19 1 473	1 295
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	note 8 866	1 263
<b>Total du passif courant</b>	<b>10 008</b>	<b>9 353</b>
Dette à long terme et obligations locatives	note 8 12 996	15 043
Produits différés d'Aéroplan et autres produits différés	note 19 2 989	3 160
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	note 9 1 875	1 770
Provisions liées à la maintenance	note 10 1 227	1 352
Autres passifs non courants	233	311
Impôts sur le résultat différés	note 11 73	73
<b>Total du passif</b>	<b>29 401 \$</b>	<b>31 062 \$</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT) ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES</b>		
Capital-actions	note 12 2 744	2 743
Surplus d'apport	133	118
Cumul des autres éléments du résultat global	(57)	(46)
Déficit	(2 024)	(4 370)
<b>Total des capitaux propres (du déficit) attribuables aux actionnaires</b>	<b>796</b>	<b>(1 555)</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres (du déficit) attribuables aux actionnaires</b>	<b>30 197 \$</b>	<b>29 507 \$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

Au nom du Conseil d'administration :

*(signé) Vagn Sørensen*

**Vagn Sørensen**

Président du Conseil d'administration

*(signé) Christie J. B. Clark*

**Christie J. B. Clark**

Président du Comité d'audit, des finances et du risque

**COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT**

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>			
<b>Produits d'exploitation</b>			
Passages	note 19	19 403 \$	14 238 \$
Fret	note 19	924	1 266
Autres		1 506	1 052
<b>Total des produits</b>		<b>21 833</b>	<b>16 556</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Carburant d'aviation		5 318	5 276
Salaires et charges sociales	note 9	3 955	3 260
Dotation aux amortissements et perte de valeur	note 5	1 703	1 644
Redevances aéroportuaires et de navigation		1 418	1 213
Frais de vente et de distribution		1 097	797
Frais d'achat de capacité	note 2D	858	763
Maintenance avions	note 2J	1 083	706
Coûts liés à la portion terrestre des forfaits		720	474
Communications et technologie de l'information		555	468
Restauration et services à bord		628	425
Autres		2 219	1 717
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>19 554</b>	<b>16 743</b>
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>		<b>2 279</b>	<b>(187)</b>
<b>Produits (charges) autres que d'exploitation</b>			
Profit (perte) de change		389	(732)
Produits d'intérêts		416	168
Charges d'intérêts	note 8	(944)	(909)
Intérêts incorporés		14	13
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 16	115	133
Perte aux règlements de dettes	note 8	(10)	(14)
Autres		(47)	4
<b>Total des charges autres que d'exploitation</b>		<b>(67)</b>	<b>(1 337)</b>
<b>Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat</b>		<b>2 212</b>	<b>(1 524)</b>
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat	note 11	64	(176)
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>		<b>2 276 \$</b>	<b>(1 700) \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) par action</b>			
	note 14		
Bénéfice (perte) par action – résultat de base		6,35 \$	(4,75) \$
Bénéfice (perte) par action – résultat dilué		5,96 \$	(4,75) \$

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		2023	2022
<b>Résultat global</b>			
Bénéfice net (perte nette)		2 276 \$	(1 700) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :	note 11		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel (montant net)	note 9	70	115
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres	note 4	(11)	(1)
<b>Total du résultat global</b>		<b>2 335 \$</b>	<b>(1 586) \$</b>

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (DU DÉFICIT)**

(en millions de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total des capitaux propres (du déficit) attribuables aux actionnaires
1 <sup>er</sup> janvier 2022	2 735 \$	104 \$	(45) \$	(2 785) \$	9 \$
Bénéfice net (perte nette)	-	-	-	(1 700)	(1 700)
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel (montant net)	-	-	-	115	115
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres	-	-	(1)	-	(1)
Total du résultat global	-	-	(1)	(1 585)	(1 586)
Rémunération fondée sur des actions	-	16	-	-	16
Actions émises (note 12)	8	(2)	-	-	6
31 décembre 2022	2 743 \$	118 \$	(46) \$	(4 370) \$	(1 555) \$
Bénéfice net (perte nette)	- -	- -	-	2 276	2 276
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel (montant net)	- -	- -	-	70	70
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres	-	-	(11)	-	(11)
Total du résultat global	-	-	(11)	2 346	2 335
Rémunération fondée sur des actions	-	15	-	-	15
Actions émises (note 12)	1	-	-	-	1
31 décembre 2023	2 744 \$	133 \$	(57) \$	(2 024) \$	796 \$

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes</b>		
<b>Exploitation</b>		
Bénéfice net (perte nette)	2 276 \$	(1 700) \$
Ajustements au titre du rapprochement avec les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Impôts sur le résultat différés <span style="float: right;">note 11</span>	(47)	129
Dotations aux amortissements et perte de valeur <span style="float: right;">note 5</span>	1 703	1 644
(Profit) perte de change	(239)	735
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes <span style="float: right;">note 9</span>	59	128
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur <span style="float: right;">note 16</span>	(115)	(133)
Perte aux règlements de dettes <span style="float: right;">note 8</span>	10	14
Variation des provisions au titre de la maintenance	56	111
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	711	1 498
Autres	(94)	(58)
<b>Flux de trésorerie nets (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>4 320</b>	<b>2 368</b>
<b>Financement</b>		
Produits des emprunts <span style="float: right;">note 8</span>	84	202
Remboursement de la dette à long terme et des obligations locatives <span style="float: right;">note 8</span>	(2 452)	(1 814)
Émission d'actions <span style="float: right;">note 12</span>	1	6
Frais de financement <span style="float: right;">note 8</span>	(1)	(6)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(2 368)</b>	<b>(1 612)</b>
<b>Investissement</b>		
Placements à court terme et à long terme <span style="float: right;">note 16</span>	(245)	(959)
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 564)	(1 572)
Produit de la vente d'actifs	9	36
Autres	(27)	(3)
<b>Flux de trésorerie nets (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>(1 827)</b>	<b>(2 498)</b>
<b>Effet du cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<b>(1)</b>	<b>20</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>124</b>	<b>(1 722)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 693	4 415
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 817 \$</b>	<b>2 693 \$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») sont ceux d'Air Canada (la « Société »). Le terme « Société » s'entend, selon le contexte, d'Air Canada et d'une ou de plusieurs de ses filiales, y compris ses principales filiales actives lui appartenant en propre, Aéroplan inc. (« Aéroplan »), Société en commandite Touram, qui exerce ses activités sous la dénomination Vacances Air Canada<sup>MD</sup> (« Vacances Air Canada ») et Air Canada Rouge S.E.C., qui exerce ses activités sous la dénomination Air Canada Rouge<sup>MD</sup> (« Air Canada Rouge »).

Air Canada est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 7373, boulevard Côte-Vertu Ouest, à Ville Saint-Laurent (Québec).

Air Canada est le plus important transporteur aérien du Canada sur les réseaux intérieur, transfrontalier (Canada-États-Unis) et international, ainsi que le plus grand fournisseur de services passagers réguliers du Canada sur les marchés intérieur, transfrontalier et international à destination et au départ du Canada. Une partie de la prestation des services passagers réguliers sur les marchés intérieur et transfrontalier est effectuée sous la dénomination « Air Canada Express » et assurée par des tiers, dont Société en commandite Jazz Aviation (« Jazz »), filiale en propriété exclusive de Chorus Aviation inc. (« Chorus »), dans le cadre de contrats d'achat de capacité et d'autres accords commerciaux. Directement ou par l'intermédiaire de Star Alliance et d'autres transporteurs, Air Canada est présente sur presque tous les grands marchés du monde. Air Canada offre aussi des services de transport aérien de fret sur les marchés intérieur et transfrontalier ainsi que sur les lignes internationales entre le Canada et les principaux marchés de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de l'Australie.

Aéroplan exploite un programme de primes et de reconnaissance pour la fidélité qui permet aux particuliers de devenir membres, d'ouvrir un compte Aéroplan, d'accumuler des points Aéroplan en voyageant avec Air Canada et des partenaires et en achetant des produits et des services de partenaires et fournisseurs participants, et d'échanger des points Aéroplan contre un éventail de voyages, de marchandises, de cartes-cadeaux et d'autres primes directement auprès des partenaires participants ou par l'entremise des fournisseurs tiers d'Aéroplan.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), tels qu'ils sont définis dans le Manuel de CPA Canada – Comptabilité (le « Manuel de CPA Canada »), qui intègre les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers pour publication le 15 février 2024.

Les méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées.

### Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications d'IAS 1 qui imposent aux entités de fournir des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que des informations sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Société a adopté cette modification avec prise d'effet à l'exercice 2023, sans incidence importante sur les informations à fournir sur ses méthodes comptables.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes avec la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

### A) BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des liquidités soumises à restrictions, des placements à long terme, de la participation dans Chorus et des instruments dérivés, qui sont évalués à la juste valeur.

### B) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers intègrent les comptes d'Air Canada et ceux de ses filiales. Les filiales sont toutes les entités qu'Air Canada contrôle. Aux fins comptables, un contrôle est établi par un investisseur lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés.

### C) PRODUITS PASSAGES ET FRET

Les produits passages et fret sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés, sauf les produits tirés de passes de vol illimités, qui sont constatés linéairement sur la période de validité de la passe de vols considérée. La Société a formé des alliances avec d'autres transporteurs aériens prévoyant une participation au programme de fidélité, des accords interlignes, des accords d'exploitation à code multiple et la coordination de services portant entre autres sur les réservations, le traitement des bagages et les horaires. Les produits sont affectés selon des formules précises dans les accords et sont comptabilisés lorsque le transport est effectué. Les produits passages comprennent également certains frais et suppléments ainsi que les produits des services à la clientèle comme la sélection des places et les excédents de bagages, qui sont comptabilisés lorsque le transport est assuré. Les produits passages sont diminués des indemnités de passages versées directement à des clients lorsque les vols sont retardés ou annulés. Les produits passages et fret perçus d'avance sont reportés et inclus dans le passif courant. Pour les billets inutilisés à leur date d'expiration, la Société inscrit un montant estimatif correspondant aux produits au titre des désistements lorsque le transport est censé être fourni. Ce montant est fondé sur les données historiques et d'autres facteurs.

### D) CONTRAT D'ACHAT DE CAPACITÉ

Air Canada donne plus d'envergure à son réseau intérieur et transfrontalier au moyen d'accords commerciaux avec des transporteurs régionaux, y compris Jazz. En vertu de ces contrats, Air Canada se charge de la commercialisation, de la billetterie et des autres dispositions commerciales liées à ces vols, et elle inscrit les revenus qu'elle en tire dans ses produits passages lorsque le transport a été assuré.

Les frais d'achat de capacité sont présentés dans un poste distinct du compte consolidé de résultat et excluent la composante des frais liés aux coûts des appareils, lesquels frais sont comptabilisés comme obligations locatives conformément à la norme IFRS 16. Les coûts refacturés, qui sont des coûts directs engagés par les transporteurs régionaux et facturés à la Société, et les autres frais engagés par la Société, qui sont directement liés aux activités des transporteurs régionaux sont pris en compte dans les postes correspondants de l'état consolidé des résultats.

## E) PROGRAMME DE FIDÉLITÉ AÉROPLAN

Le programme de fidélité Aéroplan vise à accroître la fidélité des clients en récompensant les clients qui utilisent les services d'Air Canada. Ce programme permet aux membres d'accumuler des points Aéroplan lorsqu'ils utilisent les services d'Air Canada, de ses partenaires du réseau Star Alliance et d'autres transporteurs aériens partenaires du programme de fidélité Aéroplan. Lorsqu'ils prennent l'avion, les membres du programme accumulent des points Aéroplan échangeables en fonction de divers critères comme le statut du voyageur au sein du programme de fidélité, la distance parcourue, la classe de réservation et le prix du billet payé. Les membres peuvent aussi accumuler des points Aéroplan auprès des partenaires participants du programme Aéroplan, comme des compagnies de cartes de crédit, des hôtels, des agences de location de véhicules et d'autres partenaires du programme. Les points Aéroplan peuvent être échangés contre différentes primes, telles que des billets d'avion d'Air Canada ou d'autres transporteurs aériens partenaires, ou des primes autres que des billets d'avion, comme des prestations hôtelières, des locations de véhicules, des cartes-cadeaux et d'autres primes non aériennes.

Les membres Aéroplan peuvent accumuler des points Aéroplan i) par l'achat de billets d'avion et ii) par leurs achats auprès des partenaires du programme.

### Points obtenus par l'achat de billets d'avion

Les ventes de passages admissibles à l'accumulation de points Aéroplan en vertu du programme de fidélité Aéroplan procurent aux membres 1) un transport aérien et 2) des points Aéroplan. Dans le cadre d'un contrat générateur de produits comportant plusieurs obligations de prestation, chaque obligation de prestation est évaluée séparément selon la méthode des justes valeurs relatives. La valeur des points Aéroplan versés est déterminée en fonction de la valeur qu'un voyageur reçoit s'il échange des points Aéroplan contre un billet d'avion plutôt qu'en le payant comptant, et qui correspond à l'équivalent de la valeur du billet. L'équivalent de la valeur du billet est ajusté en fonction des points qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés, c'est-à-dire les désistements. La contrepartie affectée à l'équivalent de la valeur du billet en échange des points accumulés est comptabilisée dans les produits différés d'Aéroplan.

### Points obtenus grâce à des partenaires du programme

Les membres Aéroplan peuvent accumuler des points Aéroplan en fonction des achats qu'ils effectuent auprès des partenaires Aéroplan participants comme les compagnies de cartes de crédit, les hôtels et les agences de location de véhicules ou autres partenaires du programme. Les points Aéroplan versés en vertu des accords conclus avec les partenaires du programme sont comptabilisés comme une obligation de prestation unique, à savoir l'octroi futur d'une prime obtenue par un échange de points au membre Aéroplan. La contrepartie reçue pour les points Aéroplan versés aux membres Aéroplan en vertu de ces accords est comptabilisée à titre de produits différés d'Aéroplan.

Les désistements correspondent au nombre estimatif de points Aéroplan qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés par les membres Aéroplan. Les produits comptabilisés relativement aux désistements reposent sur le nombre de points Aéroplan échangés au cours d'une période, comparativement au nombre total de points Aéroplan dont l'échange était prévu. Le nombre de points Aéroplan échangés au cours d'une période est aussi pris en compte dans le cadre de toute estimation révisée des désistements par la Société. Les variations du taux de désistements sont comptabilisées comme suit : pour la période durant laquelle survient la variation, le solde des produits différés est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits passages; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée.

## F) AUTRES PRODUITS

Les autres produits consistent essentiellement en des produits de la vente de la portion terrestre de forfaits vacances, de la fourniture de services d'escale, des ventes à bord, de la vente de passes pour les salons et des frais liés à la commercialisation du programme de fidélité. Les produits tirés de forfaits vacances sont constatés à mesure que les services correspondants sont assurés pendant la période du forfait vacances. Les autres produits tirés des services connexes au transport aérien sont constatés lorsque les ventes sont effectuées aux passagers ou lorsque les services sont rendus.

La valeur des points Aéroplan échangés contre des produits ou des services non aériens est comptabilisée dans les autres produits. Dans le cas d'échanges contre des primes non aériennes, la Société a déterminé qu'aux fins comptables, elle n'agissait pas pour son propre compte dans le cadre de la transaction entre le membre et le fournisseur ultime du bien ou du service. Lorsque des points sont échangés contre des produits ou des services non aériens, la marge nette est comptabilisée dans les autres produits lorsque l'obligation de prestation est remplie.

À des fins comptables, la Société agit à titre de mandataire pour certains contrats de sous-location d'appareils à Jazz et présente de ce fait les produits tirés de la sous-location en diminution des frais d'achat de capacité. La Société agit à titre de preneur et de sous-bailleur pour ces contrats.

## G) AVANTAGES DU PERSONNEL

Le coût des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les salariés est déterminé de façon actuarielle annuellement au 31 décembre par les actuaires consultants de la Société. Le coût est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et d'hypothèses portant sur les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite, les taux de mortalité et les coûts de santé.

Les coûts des services passés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle un régime a été modifié, que les avantages aient été acquis ou non. Les profits et les pertes liés à la réduction ou à la liquidation d'un régime sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle se produit la réduction ou la liquidation.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice considéré et les coûts des services passés, les profits et les pertes sur les réductions ou les liquidations sont comptabilisés généralement dans les salaires et charges sociales. Les intérêts sur les obligations au titre des prestations sont présentés au poste « Autres » dans les produits (charges) autres que d'exploitation. Les écarts actuariels nets, ou réévaluations, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et les résultats non distribués, sans reclassement au compte de résultat dans les périodes ultérieures.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice est estimé en utilisant différents taux d'actualisation découlant de la courbe des taux utilisée pour évaluer l'obligation au titre des prestations déterminées à l'ouverture de l'exercice, ce qui rend compte des calendriers différents de versement des prestations au titre des services passés (obligation au titre des prestations déterminées) et au titre des services futurs (coût des services rendus au cours de la période).

L'obligation au titre des exigences de financement minimal, s'il en est, est déterminée au moyen de la méthode des exigences de financement minimal projetées, en fonction des estimations les plus probables de la direction quant à la situation de capitalisation des régimes, déterminée selon une méthode actuarielle, des taux d'actualisation du marché et de la progression estimée des salaires. L'obligation au titre des exigences de financement minimal et toute réévaluation ultérieure de cette obligation sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et les résultats non distribués (déficit), sans reclassement au compte de résultat dans les périodes ultérieures.

Les actifs de retraite comptabilisés sont limités à la valeur actualisée des réductions des cotisations futures et des remboursements futurs, s'il en est.

## H) RÉGIMES DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La Société dispose de régimes de participation aux bénéfices à l'intention de son personnel. Les charges sont calculées à partir des résultats de l'ensemble de l'année civile et constatées tout au long de l'exercice, le cas échéant, à titre de salaires et charges sociales fondés sur l'estimation des paiements annuels devant être faits au titre des régimes.

## I) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Certains salariés de la Société participent au régime d'intéressement à long terme d'Air Canada, qui prévoit l'attribution d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement (les « UAR ») et d'unités d'actions de négociation restreinte (les « UANR »), dont une description est donnée à la note 13. Les UAR et les UANR sont des unités d'actions fictives pouvant être échangées, à raison de une pour une, contre des actions d'Air Canada ou l'équivalent en trésorerie, au gré du Conseil d'administration.

Les options sont passées en charges selon un modèle d'acquisition graduelle jusqu'à la fin de la période d'acquisition. La Société comptabilise une charge de rémunération et un ajustement correspondant au surplus d'apport égal à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués établie au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes, compte tenu des estimations concernant les extinctions. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures des estimations de la direction quant au nombre d'options devant être acquises.

Les UAR et les UANR sont comptabilisées à titre d'instruments dénoués par règlement en trésorerie, compte tenu des règlements passés. Pour comptabiliser les instruments dénoués par règlement en trésorerie, la charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures de la juste valeur des UAR et des UANR compte tenu des estimations concernant les extinctions. Le passif lié aux UAR et aux UANR réglées en trésorerie est comptabilisé dans les autres passifs à long terme.

Air Canada a aussi établi un régime d'actionariat à l'intention des employés, en vertu duquel elle verse, en contrepartie des montants versés par les salariés, des cotisations établies selon des pourcentages prévus au régime. Les employés doivent demeurer au service de la Société et conserver leurs actions jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour acquérir les cotisations de la Société. Ces cotisations sont constatées au titre des Salaires et charges sociales à mesure qu'elles sont acquises.



## J) MAINTENANCE ET RÉPARATIONS

Les frais de maintenance et de réparation des appareils loués et des appareils détenus par la Société sont passés en charges en maintenance avions dès qu'ils sont engagés, à l'exception des frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils loués aux termes de contrats de location, qui sont comptabilisés sur la durée du contrat de location, et des travaux importants de maintenance des appareils loués et des appareils détenus, qui sont inscrits à l'actif comme il est indiqué à la note 2Q ci-dessous.

Les frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils prévues aux contrats de location sont comptabilisés sur la durée du bail au montant des obligations de maintenance au titre de la restitution des appareils à la fin du bail prévues par les contrats de location conclus par la Société et compensés par des frais de maintenance payés d'avance constatés en actif, sauf dans le cas des contrats de services de maintenance facturés à l'heure. Des provisions liées aux obligations de maintenance au titre de la restitution des appareils à la fin du bail sont comptabilisées, le cas échéant, sur les contrats de location d'appareils à titre de charge de maintenance sur la durée du bail en fonction des risques propres au passif sur la durée à courir du bail. Les intérêts cumulés sur la provision sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation. Tout changement de la provision au titre de la maintenance relative aux obligations de restitution des appareils en fin de bail est comptabilisé comme un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation et amorti par la suite dans l'état de résultat sur la durée à courir du bail. Toute différence entre le coût réel de la maintenance et le montant constitué en guise de provision est comptabilisée dans la charge de maintenance avions.

Dans le cadre d'un contrat modifié conclu entre Air Canada et un fournisseur de services tiers en 2022, un ajustement favorable de 159 M\$ a été comptabilisé en charges au poste « Maintenance avions » en 2022 en raison de l'ajustement des charges à payer au titre de la maintenance et de la comptabilisation de crédits futurs, qui seront disponibles en raison du contrat modifié. Compte tenu de la baisse considérable des activités aériennes et de la réduction du parc aérien pendant la pandémie de COVID-19, les parties ont modifié le contrat de façon à ce que les services qui étaient facturés à l'heure de vol le soient désormais en fonction du temps d'exécution et du matériel fourni et à ce que le nombre d'éléments couverts par le contrat soit réduit.

## K) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation comprennent entre autres les frais liés à la location et à l'entretien de bâtiments, aux services d'escalade aux aéroports, aux honoraires et services professionnels, aux repas et à l'hébergement des équipages, à la promotion et à la publicité, aux assurances et à d'autres dépenses. Les autres charges d'exploitation sont constatées à mesure qu'elles sont engagées.

## L) INSTRUMENTS FINANCIERS

### Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie à l'instrument financier ou au contrat dérivé.

### Classement

La Société classe ses actifs financiers et ses passifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes : i) ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net) et ii) ceux qui seront évalués au coût amorti. Le classement des actifs financiers dépend du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie de ceux qui seront évalués au coût amorti à moins qu'ils ne soient désignés comme devant être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net (choix irrévocable lors de la comptabilisation). Pour les actifs et les passifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés soit dans le résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global.

La Société reclasse les actifs financiers si et seulement si le modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs change. Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

La Société a établi le classement suivant :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les liquidités soumises à restrictions et les placements à long terme sont classés dans les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, et toute variation de la juste valeur pendant la période est comptabilisée dans les produits d'intérêts et dans les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le compte consolidé de résultat, le cas échéant;
- le placement en titres de capitaux propres dans Chorus est classé comme un actif à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et toute variation de la juste valeur pendant la période est comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global dans le compte consolidé du résultat global, le cas échéant;
- les créances clients et les dépôts liés aux appareils et autres dépôts sont classés comme des actifs au coût amorti et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inscrits au compte consolidé de résultat, le cas échéant;
- les dettes fournisseurs, les facilités de crédit et la dette à long terme sont classées comme autres passifs financiers et sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont inscrites au compte consolidé de résultat, le cas échéant.

### Évaluation

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net. Les actifs financiers comprenant des dérivés incorporés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Aux périodes ultérieures à celle de la comptabilisation initiale, les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, sont généralement évalués au coût amorti. Tous les autres actifs financiers, y compris les placements en instruments de capitaux propres, sont évalués à leurs justes valeurs à la clôture des périodes comptables ultérieures, et les variations de leurs justes valeurs sont présentées dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global (choix irrévocable lors de la comptabilisation initiale).

### Dépréciation

La Société évalue toutes les informations disponibles, y compris, de façon prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses actifs comptabilisés au coût amorti. La méthode d'évaluation de la dépréciation dépend de la question de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société compare le risque de défaillance lié à l'actif à la date de présentation de l'information financière avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en se basant sur toutes les informations qu'elle a pu obtenir ainsi que sur les informations prospectives raisonnables et justifiables. Dans le cas des créances clients seulement, la Société applique, comme le permet la norme IFRS 9, l'approche simplifiée qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des créances clients.

### Dérivés et comptabilité de couverture

La Société a recours aux instruments dérivés liés au change et au prix du carburant ainsi qu'à des contrats à terme sur actions pour réduire les risques auxquels l'exposent ces éléments. Les instruments dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers devant faire l'objet d'un poste distinct. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont constatées dans les produits (charges) autres que d'exploitation, à l'exception des variations efficaces des dérivés liés au carburant désignés en vertu de la comptabilité de couverture, comme il est décrit ci-dessous. Les instruments dérivés sont inscrits dans les charges payées d'avance et les autres actifs courants, les dépôts et autres actifs, les dettes fournisseurs et charges à payer et les autres passifs non courants, selon les modalités prévues aux contrats. Tous les flux de trésorerie associés à l'achat et à la vente de dérivés sont classés comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

La Société applique la comptabilité de couverture aux dérivés liés au carburant désignés. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Selon la comptabilité de couverture, le profit ou la perte efficace sur les dérivés utilisés comme couverture du risque lié aux variations du prix du carburant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Les primes versées relativement aux contrats d'option et la valeur temps des contrats d'option sont différées et comptabilisées en tant que coût de la couverture dans les autres éléments du

résultat global. Les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global sont présentés à titre de réserve de couverture dans les capitaux propres et sont reclassés dans les charges de carburant d'aviation lorsque le carburant d'aviation sous-jacent couvert est utilisé. Les profits ou les pertes inefficaces sur les dérivés utilisés comme couverture du risque lié aux variations du prix du carburant sont comptabilisés dans les charges autres que d'exploitation sous Profit sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Lorsqu'un instrument de couverture expire, qu'il est vendu ou résilié, ou lorsqu'il ne répond plus aux critères d'application de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé et les coûts différés de couverture qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont maintenus dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la Société cesse de s'attendre à ce que la transaction prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé et les coûts différés de couverture qui étaient présentés dans les capitaux propres sont immédiatement reclassés dans le résultat net.

## M) CONVERSION DES DEVICES

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle d'Air Canada et de ses filiales. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires ainsi que les produits et les charges découlant d'opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au taux de change historique ou moyen de la période, selon le cas. L'ajustement des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, qui découle des fluctuations de change après leur conversion en dollars canadiens, est classé en profit (perte) de change.

## N) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts sur le résultat exigibles et différés. La charge d'impôts sur le résultat est inscrite au compte consolidé de résultat, sauf si elle se rattache à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou inscrits directement aux capitaux propres. Elle est alors déduite de ces éléments.

La charge d'impôts sur le résultat exigible est calculée selon les lois de l'impôt adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les territoires dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités et dégagent un résultat imposable. La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations fiscales relativement aux situations dans lesquelles les règlements fiscaux sont sujets à interprétation. Elle établit des provisions s'il y a lieu à la lumière des montants qu'elle prévoit devoir payer aux autorités fiscales.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé, selon la méthode du passif fiscal, en fonction des différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. L'impôt sur le résultat différé est évalué au moyen des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôts différés est réalisé ou le passif d'impôts différés est réglé.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles pourront être imputées.

## O) BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le bénéfice (la perte) par action – résultat de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) de la période attribuable aux actionnaires d'Air Canada par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le bénéfice par action – résultat dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte des actions pouvant avoir un effet dilutif. Les actions de la Société qui peuvent avoir un effet dilutif comprennent les options sur actions et les billets convertibles. Le nombre d'actions inclus eu égard aux options pour lesquelles les droits sont acquis est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions, sauf si leur effet est antidilutif. Selon cette méthode, le produit de l'exercice de tels instruments est censé servir à l'achat d'actions au cours moyen de marché pour la période, la différence entre le nombre d'actions émises à l'exercice et le nombre d'actions censées avoir été achetées étant incluse dans le calcul. Les actions incluses eu égard aux options sur actions liées au rendement attribuées aux employés sont traitées comme des actions dont l'émission est conditionnelle, leur émission étant liée à la réalisation de certaines conditions outre le passage du temps. Si ces conditions sont réalisées, le nombre d'actions incluses est également calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions, sauf si ces actions ont un effet antidilutif.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le bénéfice par action – résultat dilué est aussi ajusté pour tenir compte du nombre d'actions qui seraient émises lors de la conversion des billets convertibles. En outre, le résultat net est ajusté pour tenir compte de l'effet après impôt de toute modification du résultat net qui résulterait de la conversion des billets convertibles, y compris les intérêts comptabilisés au cours de la période, les taux de change comptabilisés sur le principal de la dette et la réévaluation à la valeur du marché du dérivé incorporé, à moins que le résultat des ajustements ne soit antidilutif.

## P) STOCKS DE CARBURANT D'AVIATION, ÉQUIPEMENTS DE RECHANGE ET FOURNITURES

Les stocks de carburant d'aviation, d'équipements de rechange et de fournitures sont évalués au coût, qui est déterminé suivant la méthode du coût moyen pondéré, déduction faite de la provision pour dépréciation des stocks, s'il y a lieu.

La Société n'a pas comptabilisé de perte de valeur des stocks ou de reprises de pertes de valeur des stocks constatées antérieurement pendant les périodes considérées. Est compris dans la maintenance avions un montant de 62 M\$ au titre des équipements de rechange et des fournitures utilisées au cours de l'exercice (51 M\$ en 2022).

## Q) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût. Les immobilisations corporelles visées par des contrats de location, comptabilisées dans l'actif au titre des droits d'utilisation, ainsi que les obligations de paiements futurs au titre de la location qui s'y rapportent, sont comptabilisées initialement à un montant égal au moins élevé de la juste valeur des immobilisations corporelles et de la valeur actualisée des paiements de loyers.

La Société répartit le montant comptabilisé initialement à l'égard d'une pièce d'immobilisation corporelle entre ses composantes importantes et amortit chaque composante de façon distincte. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimative, à concurrence de leur valeur résiduelle estimative. Le matériel volant et l'équipement de vol sont décomposés en cellules, réacteurs et matériel de cabine et modifications. La période d'amortissement des cellules et des réacteurs ne dépasse pas 25 ans et leur valeur résiduelle estimative, estimée initialement à 10 % du coût initial, est mise à jour par la suite lorsque les estimations changent. Les réacteurs de rechange et pièces connexes (les « articles durables ») sont amortis sur la durée moyenne d'utilisation restante des appareils auxquels ils correspondent et leur valeur résiduelle a été estimée initialement à 10 %. Le matériel et les modifications cabine sont amortis sur une période de huit ans ou sur la durée d'utilité résiduelle de l'appareil, si celle-ci est inférieure à huit ans. Le matériel et les modifications cabine des appareils loués en vertu de contrats sont amortis sur une période de huit ans ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure à huit ans. Les gros travaux de maintenance effectués sur des cellules et des réacteurs, y compris le coût des équipements de rechange et des fournitures ainsi que des services de maintenance fournis par des tiers, sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité moyenne prévue entre les gros travaux de maintenance. Ces travaux consistent d'ordinaire en des inspections plus poussées et des travaux d'entretien plus complexes des appareils. Tous les coûts engagés en vertu de contrats de maintenance du parc aérien prévoyant une facturation à l'heure de vol sont imputés aux charges d'exploitation dans l'état des résultats à mesure que les frais sont engagés. Les bâtiments sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité jusqu'à concurrence de 50 ans, ou sur la durée du bail foncier si elle est plus courte. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, à concurrence de 10 ans. Le matériel au sol et les autres équipements sont amortis sur des périodes variant de 3 à 25 ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins une fois l'an et les taux d'amortissement sont ajustés en conséquence sur une base prospective. Le montant des profits et des pertes résultant de la cession d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans les profits et pertes autres que d'exploitation, au compte consolidé de résultat.

## R) CONTRATS DE LOCATION

### Comptabilisation des contrats de location et des actifs au titre de droits d'utilisation

Les contrats de location sont comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation et un montant correspondant est comptabilisé au passif à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par la Société. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et la charge d'intérêts. Les coûts financiers sont imputés dans le compte consolidé de résultat au cours de la période de location afin d'appliquer un taux d'intérêt constant au solde résiduel du passif pour chaque période.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés selon la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles*. Les appareils comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet des mêmes méthodes comptables que les appareils détenus directement, c'est-à-dire que les actifs au titre de droits d'utilisation sont décomposés et amortis sur la durée du contrat de location. Comme pour les appareils détenus, les travaux de maintenance admissibles sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité moyenne prévue, si elle est plus courte.

Les modifications des modalités ou les événements ayant une incidence sur la prolongation d'un contrat de location nécessitent généralement d'évaluer s'il s'agit d'une modification du contrat de location qui pourrait impliquer de recalculer les actifs et les passifs du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation révisé.

Des provisions au titre de la maintenance se rapportant aux obligations de restitution à la fin du contrat de location sont comptabilisées, le cas échéant, relativement aux contrats de location d'appareils pour tenir compte des frais de maintenance sur la durée du contrat de location. Toute modification de la provision relative aux modalités de restitution à la fin de la location est comptabilisée comme ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation et par la suite amortie par imputation au compte de résultat sur la durée résiduelle du contrat de location.

#### Contrats de location avions

Au 31 décembre 2023, 75 appareils de la Société étaient visés par des contrats de location assortis de droits d'utilisation (71 appareils au 31 décembre 2022); Air Canada a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives relativement à ces appareils conformément aux dispositions d'IFRS 16. Air Canada détient en outre des contrats de location à titre de preneur à l'égard de certains appareils utilisés par Jazz, son transporteur régional fournissant des services en vertu d'un contrat d'achat de capacité; elle a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives d'Air Canada relativement à ces appareils. Au 31 décembre 2023, 81 appareils (99 appareils au 31 décembre 2022) étaient exploités en vertu de tels contrats pour le compte d'Air Canada.

#### Baux immobiliers

La Société est partie à des contrats de location visant les locaux nécessaires aux services d'escale aux aéroports et visant d'autres biens immobiliers. Dans le cas des contrats visant les locaux nécessaires aux services d'escale aux aéroports, le bailleur détient généralement des droits de substitution, ce qui fait en sorte que ces contrats ne sont pas considérés comme des contrats de location en vertu de la norme. Les contrats de location avec droits de résiliation réciproque moyennant un préavis de moins de 12 mois sont considérés comme des contrats de location à court terme et ne sont pas, par conséquent, comptabilisés dans l'état de la situation financière du fait de la mesure de simplification. Enfin, les contrats visant les locaux nécessaires aux services d'escale prévoyant des paiements de loyers variables ne sont pas non plus comptabilisés dans l'état de la situation financière puisque les paiements de loyers variables, autres que ceux qui sont calculés sur la base d'un indice ou d'un taux, sont exclus de l'évaluation des obligations locatives. Il en résulte un portefeuille composé de baux immobiliers devant être comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives en vertu de la norme qui ont trait à des locaux réservés dans les aéroports, de Toronto, de Montréal et de Vancouver, plaques tournantes d'Air Canada, des contrats de location visant des locaux réservés à la Société pour des bureaux, des services aéroportuaires et de maintenance et les salons Feuille d'érable, et des contrats de location visant des terrains.

### S) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amorties, tandis que les immobilisations à durée de vie limitée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimative.

	Durée d'utilité estimative	Période d'amortissement à courir au 31 décembre 2023
Droits de route et créneaux aéroportuaires internationaux	indéfinie	sans objet
Applications commerciales	indéfinie	sans objet
Immobilisations d'ordre technologique (développées en interne)	de 5 à 15 ans	de 1 à 12 ans
Immobilisations liées à des contrats (accords commerciaux d'Aéroplan)	11,5 ans	7 ans

Air Canada détient des droits de route et créneaux aéroportuaires internationaux qui lui permettent de fournir des services à l'échelle internationale. La valeur des immobilisations incorporelles comptabilisées rend compte du coût des routes et des créneaux à l'aéroport international Narita de Tokyo, à l'aéroport national Reagan de Washington et à l'aéroport Heathrow de Londres.

Air Canada et certaines de ses filiales détiennent des appellations commerciales, des marques de commerce et des noms de domaine (collectivement les « appellations commerciales »). Ces éléments sont des immobilisations incorporelles liées à la commercialisation, car ils sont utilisés principalement pour la vente et la promotion des produits et services d'Air Canada ou d'une de ses filiales. Dans l'éventualité où des appellations commerciales devraient cesser d'être utilisées, elles seraient classées comme ayant une durée de vie déterminée et amorties sur la durée d'utilité restante prévue.

Les dépenses de développement qui sont directement attribuables à la conception, au développement, à la mise en œuvre et à l'essai de produits logiciels identifiables sont comptabilisées comme des immobilisations incorporelles d'ordre technologique si certains critères sont réunis, notamment la faisabilité technique ainsi que l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie pour produire des avantages économiques futurs probables. Autrement, elles sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les frais directement attribuables qui sont incorporés au coût des immobilisations incorporelles d'ordre technologique comprennent le coût lié aux logiciels, au personnel et aux tiers affectés au développement ainsi que la tranche appropriée des frais généraux pertinents. Les dépenses liées à la configuration ou à l'adaptation prévues dans le cadre d'un contrat de services d'infonuagique sont aussi incluses lorsqu'elles remplissent les conditions d'incorporation au coût des immobilisations incorporelles.

## T) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets de l'entreprise acquise qui revient à la Société à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation et il est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises. Aux fins de l'évaluation des pertes de valeur, le test de dépréciation du goodwill est effectué au niveau le plus bas dans l'entité auquel le goodwill est suivi aux fins de la gestion interne, soit le secteur d'exploitation (note 2W).

## U) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON COURANTS

Les actifs non courants englobent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles à durée limitée et à durée de vie indéfinie, ainsi que le goodwill. Les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie, y compris le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable d'actifs pourrait ne pas être recouvrable, on en teste la dépréciation éventuelle en comparant la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs ou passifs (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La direction a déterminé que le niveau approprié pour l'évaluation des pertes de valeur correspond aux niveaux des flottes d'appareils monocouloirs et de gros-porteurs pour le matériel volant et les immobilisations connexes inhérents au parc en exploitation. Les appareils remisés (à l'exclusion des appareils qui sont temporairement remisés et dont la remise en service est prévue) qui ne sont pas exploités et les appareils loués ou sous-loués à des tiers sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'immobilisation. Le montant comptabilisé en perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable.

Les actifs non courants, sauf le goodwill, qui ont subi une perte de valeur sont évalués à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il y a reprise possible de la perte de valeur. La direction apprécie s'il existe un quelconque indice qu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période antérieure est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. Pour apprécier s'il y a reprise possible d'une perte de valeur, la direction considère les indices qui ont conduit à la perte de valeur. S'il existe un quelconque indice qu'une perte de valeur a été reprise, la direction estime la valeur recouvrable de l'actif non courant. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise seulement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif donné de l'UGT ne dépasse pas celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée. La reprise d'une perte de valeur est constatée immédiatement au compte consolidé de résultat.

## V) PROVISIONS

La Société comptabilise des provisions lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une cession de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Si l'effet est important, les flux de trésorerie attendus sont actualisés par application d'un taux qui reflète, le cas échéant, les risques propres au passif. Lorsqu'on a recours à l'actualisation, les intérêts cumulés sur la provision sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation.

## W) INFORMATION SECTORIELLE

Air Canada est gérée comme un seul secteur d'exploitation en fonction de la façon dont l'information est produite en interne aux fins de la prise de décisions liées à l'exploitation. Les informations à fournir sur les secteurs d'exploitation sont fondées sur les informations contenues dans les rapports destinés au principal décideur opérationnel. Pour la Société, le principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des activités, est le président et chef de la direction.

**X) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ADOPTÉES****Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants**

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications concernant le *classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* dans IAS 1 *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à améliorer les informations que les entreprises fournissent pour les passifs pour lesquelles le droit de l'entité de différer le règlement pour au moins 12 mois est assujéti au respect, par l'entité, des conditions après la date de clôture. Les modifications précisent que les clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer après la date de clôture n'ont pas d'incidence sur le classement du passif en tant que passif courant ou passif non courant à la date de clôture. Elles stipulent que l'entité doit fournir des informations sur ces clauses restrictives dans les notes complémentaires des états financiers.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Société évalue l'incidence de ces modifications.

**IAS 12 Impôts sur le résultat**

En mai 2023, l'IASB a publié une modification à IAS 12. La modification porte sur la comptabilisation de l'impôt minimum mondial, comme indiqué dans le plan à deux piliers pour la réforme fiscale internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La réforme fiscale vise à garantir que les grandes multinationales soient soumises à un taux effectif d'imposition d'au moins 15 % dans chaque territoire où elles exercent leurs activités. La modification d'IAS 12 comprend une exception obligatoire temporaire visant la comptabilisation de l'impôt différé et les informations à fournir à son égard découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux sur l'impôt minimum mondial. Au 31 décembre 2023, les règles du Pilier Deux n'avaient pas encore été adoptées ou quasi adoptées dans les territoires où la Société a une entité constituante aux fins du Pilier Deux. Par conséquent, la Société n'a pas encore appliqué l'exemption temporaire. La Société présentera des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées concernant son exposition à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux lorsqu'elles seront adoptées ou quasi adoptées dans un territoire où elle a une entité constituante et présentera séparément l'impôt exigible lié aux règles du Pilier Deux lorsque celles-ci seront en vigueur.

### 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations et les hypothèses correspondantes reposent sur l'expérience passée, les plans d'exploitation futurs et divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, et les résultats de ces estimations constituent le fondement des jugements portés sur les valeurs comptables des actifs et des passifs. Les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les résultats réels pourraient être très différents de ces estimations.

Les principales estimations et les principaux jugements établis dans le cadre de la préparation des présents états financiers concernent les éléments qui suivent. D'autres informations sont également fournies à la rubrique sur la méthode comptable applicable ou dans la note portant sur l'élément.

#### **Points à considérer relativement à la perte de valeur des actifs non courants**

La Société évalue au besoin s'il y a eu perte de valeur en comparant la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession peut être calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés, qui exige que la direction fasse un certain nombre d'hypothèses importantes liées aux intervenants du marché, notamment au sujet des projections de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et des taux de croissance futurs. Se reporter à la note 6.

#### **Avantages futurs du personnel**

Le coût et les charges connexes des régimes de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages complémentaires de retraite de la Société sont déterminés au moyen de méthodes actuarielles. Les évaluations actuarielles reposent sur des hypothèses et des estimations, notamment celles ayant trait aux taux d'actualisation et aux taux de mortalité. De plus, en raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont soumises à une incertitude importante. Se reporter à la note 9 pour un complément d'information.

#### **Programme de fidélité Aéroplan**

Pour comptabiliser le programme de fidélité, la direction doit établir plusieurs estimations à propos notamment de l'équivalent de la valeur du billet des points Aéroplan versés et des désistements relatifs aux points Aéroplan. L'équivalent de la valeur du billet des points Aéroplan versés est déterminé en fonction de la valeur qu'un voyageur reçoit s'il échange des points Aéroplan contre un billet d'avion plutôt qu'en le payant comptant. L'équivalent de la valeur du billet est estimé par rapport aux échanges de points Aéroplan passés comparativement aux achats de billets équivalents passés après prise en compte de conditions tarifaires similaires, des périodes de réservation à l'avance et d'autres facteurs pertinents, comme le prix de vente de points à des tiers. Les estimations de l'équivalent de la valeur du billet et les hypothèses s'y rapportant sont examinées pour une éventuelle mise à jour au moins une fois l'an. Une variation du taux d'équivalent de la valeur du billet est comptabilisée prospectivement.

Les désistements correspondent au nombre estimatif de points qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité ou de tout autre fait qui pourrait avoir une incidence sur les échanges futurs. La direction utilise des modèles statistiques et des simulations pour estimer les désistements. Une modification des hypothèses relatives au nombre de points qui devraient, selon les prévisions, être échangés pourrait avoir une incidence importante sur les produits des activités ordinaires de l'exercice au cours duquel la modification survient. Étant donné l'incidence particulière que la pandémie de COVID-19 a eu sur la demande de voyages et les habitudes de dépenses des consommateurs, et compte tenu du lancement du programme Aéroplan transformé en 2020 et des avantages et accommodements spéciaux offerts aux membres Aéroplan en réponse à la pandémie de COVID-19, l'estimation des désistements demeure inchangée en 2023 et elle repose sur une mise à jour qualitative de l'évaluation antérieure. De plus, l'estimation est fondée sur les attentes à long terme de la direction quant aux désistements sur la durée du programme.

Au 31 décembre 2023, le solde des produits différés au titre de points Aéroplan s'établissait à 3 562 M\$. Aux fins de l'analyse de sensibilité de ces estimations, une variation de 1 % du nombre de points en circulation qui devraient, selon les estimations, être échangés se traduirait par une incidence d'environ 36 M\$ sur les produits des activités ordinaires et un ajustement du même montant des produits différés d'Aéroplan.



### Désistements

Les estimations relatives aux désistements et le montant comptabilisé au titre des produits tirés des désistements qui en découle sont estimés en fonction des tendances passées des désistements et font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les estimations relatives aux désistements peuvent varier dans les périodes futures. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sur ces estimations, notamment : i) des annulations de vols, ii) la conversion de certains billets en bons de voyage sans date d'expiration pour les billets achetés avant le 13 avril 2021 pour un voyage commençant au plus tôt le 1<sup>er</sup> février 2020 dont les vols ont été annulés et iii) des changements dans les tendances d'utilisation et d'échange de billets.

### Période d'amortissement des actifs non courants

La Société fait des estimations concernant la durée d'utilité prévue des actifs non courants et la valeur résiduelle attendue des actifs en se basant sur l'estimation de la juste valeur actualisée et future des actifs, des projets concernant le parc aérien de la Société et des flux de trésorerie qu'ils engendrent. Divers facteurs, notamment les modifications des programmes de maintenance, les variations des prix du carburant d'aviation et des autres coûts liés à l'exploitation, l'évolution de l'utilisation du matériel volant et les fluctuations des prix des appareils neufs et d'occasion pour des modèles identiques ou similaires, pourraient donner lieu à des variations, qui pourraient être importantes, de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont évaluées au moins une fois l'an. En général, ces ajustements sont comptabilisés avec effet prospectif, par le biais de la dotation aux amortissements. Aux fins de l'analyse de sensibilité de ces estimations, une réduction de 50 % des valeurs résiduelles du matériel volant dont la durée d'utilité restante est supérieure à cinq ans se traduit par une hausse de 14 M\$ de la dotation aux amortissements annuelle. Pour le matériel volant dont la durée d'utilité restante est plus courte, les valeurs résiduelles ne devraient pas changer notablement.

### Provisions liées à la maintenance

La comptabilisation de provisions liées à la maintenance relativement aux modalités de restitution des appareils exige que la direction fasse des estimations des coûts futurs associés aux travaux de maintenance nécessaires en vertu des modalités de restitution prévues dans les contrats de location et des estimations de l'état futur prévu de l'appareil à la fin du bail. Ces estimations tiennent compte du coût actuel de ces travaux de maintenance, des estimations de l'inflation à propos de ces coûts ainsi que d'hypothèses concernant l'utilisation de l'appareil concerné. Toute différence entre le coût de maintenance réellement engagé à la fin de la location et le montant de la provision est comptabilisée dans la charge de maintenance avions pour la période. L'incidence d'un changement dans les estimations, y compris d'un changement dans les taux d'actualisation, les hypothèses concernant l'inflation, les estimations de coûts ou les dates d'expiration de contrats de location, est comptabilisée comme un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation. Se reporter à la note 10 a) pour un complément d'information.

### Impôts sur le résultat

Depuis 2020, les actifs d'impôts différés nets liés aux pertes fiscales inutilisées et aux autres différences temporaires déductibles n'ont pas été comptabilisés. En raison de la pandémie de COVID-19, il y a eu un grand nombre d'indications négatives liées aux pertes subies durant cette période, et les hypothèses quant au moment du renversement des différences temporaires comprennent les attentes liées aux résultats d'exploitation et flux de trésorerie futurs. La direction continue d'évaluer les indications positives et négatives pour estimer si un bénéfice imposable futur suffisant sera généré pour permettre l'utilisation d'actifs d'impôts différés existants. Les actifs d'impôts différés ont été comptabilisés seulement dans la mesure où il est prévu que les différences temporaires imposables se renversent et qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourront être imputées les différences temporaires. Les déductions fiscales futures sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés non comptabilisés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable. Se reporter à la note 11, Impôts sur le résultat, pour un complément d'information.

#### 4. PLACEMENTS, DÉPÔTS ET AUTRES ACTIFS

<b>(en millions de dollars canadiens)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Placements à long terme	744 \$	823 \$
Participation dans Chorus a)	40	51
Liquidités soumises à restrictions b)	89	79
Dépôts liés aux appareils	47	47
Paievements anticipés en vertu de contrats de maintenance	47	53
Autres placements	36	13
Autres dépôts	6	7
	<b>1 009 \$</b>	<b>1 073 \$</b>

- a) Représente la participation d'Air Canada de 15 561 600 actions à droit de vote de catégorie B au capital de Chorus.
- b) Représentent les fonds détenus en fiducie déposés dans divers établissements financiers comme garanties de lettres de crédit et autres éléments.

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Immobilisations corporelles détenues</b>						
Matériel volant et équipement de vol	15 589 \$	6 986 \$	8 603 \$	14 777 \$	6 152 \$	8 625 \$
Immeubles et améliorations locatives	1 122	676	446	1 091	646	445
Équipement de services au sol et autres équipements	697	488	209	664	491	173
Dépôts d'acquisition et immobilisations en cours de développement	685	-	685	470	-	470
<b>Immobilisations corporelles détenues</b>	<b>18 093 \$</b>	<b>8 150 \$</b>	<b>9 943 \$</b>	<b>17 002 \$</b>	<b>7 289 \$</b>	<b>9 713 \$</b>
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation</b>						
Appareils d'Air Canada	4 143 \$	2 966 \$	1 177 \$	4 042 \$	2 750 \$	1 292 \$
Appareils du transporteur régional	1 591	1 130	461	1 982	1 394	588
Terrains et immeubles	601	249	352	578	221	357
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation</b>	<b>6 335 \$</b>	<b>4 345 \$</b>	<b>1 990 \$</b>	<b>6 602 \$</b>	<b>4 365 \$</b>	<b>2 237 \$</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 428 \$</b>	<b>12 495 \$</b>	<b>11 933 \$</b>	<b>23 604 \$</b>	<b>11 654 \$</b>	<b>11 950 \$</b>

Un appareil A220 d'Airbus et un appareil 787-9 de Boeing ont été ajoutés aux appareils détenus en 2023. Les acquisitions par le biais de l'achat d'avions loués comprennent trois appareils A321 d'Airbus, un appareil 777-300ER de Boeing, huit appareils CRJ-200 de Mitsubishi et dix appareils CRJ-900 de Mitsubishi. Cinq appareils A220 d'Airbus, neuf appareils 737 MAX-8 et deux avions-cargos 767 de Boeing ont été ajoutés aux appareils détenus en 2022.

Sont aussi inclus dans le matériel volant et l'équipement de vol 28 appareils et 13 moteurs de rechange (15 appareils et 13 moteurs de rechange en 2022) loués à Jazz d'un coût de 485 M\$ (425 M\$ en 2022), moins l'amortissement cumulé de 252 M\$ (215 M\$ en 2022) pour une valeur comptable nette de 233 M\$ (210 M\$ en 2022). La dotation aux amortissements relative à ces matériel volant et équipement de vol pour 2023 s'est établie à 60 M\$ (29 M\$ en 2022).

Certaines immobilisations corporelles ont été affectées en garantie comme il est plus amplement décrit à la note 8 sous la rubrique des instruments d'emprunt pertinents.

(en millions de dollars canadiens)	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Acquisitions	Reclas-sements	Cessions	Amortis-ement	31 décembre 2023
Immobilisations corporelles détenues						
Matériel volant et équipement de vol	8 625 \$	764 \$	171 \$	(5) \$	(952) \$	8 603 \$
Immeubles et améliorations locatives	445	1	48	-	(48)	446
Équipement de services au sol et autres équipements	173	67	3	-	(34)	209
Dépôts d'acquisition et immobilisations en cours de développement	470	437	(222)	-	-	685
<b>Immobilisations corporelles détenues</b>	<b>9 713 \$</b>	<b>1 269 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>(1 034) \$</b>	<b>9 943 \$</b>
Actifs au titre de droits d'utilisation						
Appareils d'Air Canada	1 292 \$	257 \$	- \$	- \$	(372) \$	1 177 \$
Appareils du transporteur régional	588	5	-	-	(132)	461
Terrains et immeubles	357	23	-	-	(28)	352
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation</b>	<b>2 237 \$</b>	<b>285 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(532) \$</b>	<b>1 990 \$</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 950 \$</b>	<b>1 554 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>(1 566) \$</b>	<b>11 933 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Acquisitions	Reclas-sements	Cessions	Amortis-ement et perte de valeur	31 décembre 2022
Immobilisations corporelles détenues						
Matériel volant et équipement de vol	8 094 \$	954 \$	464 \$	(18) \$	(869) \$	8 625 \$
Immeubles et améliorations locatives	451	3	39	-	(48)	445
Équipement de services au sol et autres équipements	184	26	2	-	(39)	173
Dépôts d'acquisition et immobilisations en cours de développement	549	426	(505)	-	-	470
<b>Immobilisations corporelles détenues</b>	<b>9 278 \$</b>	<b>1 409 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(18) \$</b>	<b>(956) \$</b>	<b>9 713 \$</b>
Actifs au titre de droits d'utilisation						
Appareils d'Air Canada	1 484 \$	181 \$	- \$	(2) \$	(371) \$	1 292 \$
Appareils des transporteurs régionaux	670	72	-	-	(154)	588
Terrains et immeubles	308	75	-	-	(26)	357
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation</b>	<b>2 462 \$</b>	<b>328 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(551) \$</b>	<b>2 237 \$</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 740 \$</b>	<b>1 737 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(20) \$</b>	<b>(1 507) \$</b>	<b>11 950 \$</b>

Le tableau qui suit présente la ventilation de la dotation aux amortissements comptabilisée dans le compte consolidé de résultat.

<b>(en millions de dollars canadiens)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Matériel volant et équipement de vol	952 \$	869 \$
Immeubles et améliorations locatives	48	48
Équipement de services au sol et autres équipements	34	39
<b>Immobilisations corporelles détenues</b>	<b>1 034</b>	<b>956</b>
Appareils d'Air Canada	372	371
Appareils des transporteurs régionaux	132	154
Terrains et immeubles	28	26
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation</b>	<b>532</b>	<b>551</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 566</b>	<b>1 507</b>
Stocks de rechanges et fournitures	11	8
Immobilisations incorporelles	126	125
Perte de valeur	-	4
<b>Dotation aux amortissements et perte de valeur</b>	<b>1 703 \$</b>	<b>1 644 \$</b>

## 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions de dollars canadiens)	Droits de route et créneaux aéroportuaires internationaux	Immobilisations incorporelles découlant de contrats	Appellations commerciales	Immobilisations d'ordre technologique (développées en interne)	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	97 \$	167 \$	178 \$	638 \$	1 080 \$
Acquisitions	-	-	-	99	99
Amortissement	-	(19)	-	(106)	(125)
Au 31 décembre 2022	97 \$	148 \$	178 \$	631 \$	1 054 \$
<b>Au 31 décembre 2022</b>					
Coût	97 \$	225 \$	178 \$	1 106 \$	1 606 \$
Amortissement cumulé	-	(77)	-	(475)	(552)
	<b>97 \$</b>	<b>148 \$</b>	<b>178 \$</b>	<b>631 \$</b>	<b>1 054 \$</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	97 \$	148 \$	178 \$	631 \$	1 054 \$
Acquisitions	-	-	-	156	156
Amortissement	-	(19)	-	(107)	(126)
Au 31 décembre 2023	97 \$	129 \$	178 \$	680 \$	1 084 \$
<b>Au 31 décembre 2023</b>					
Coût	97 \$	225 \$	178 \$	1 259 \$	1 759 \$
Amortissement cumulé	-	(96)	-	(579)	(675)
	<b>97 \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>178 \$</b>	<b>680 \$</b>	<b>1 084 \$</b>

En 2023, des actifs liés à la technologie dont le coût et l'amortissement cumulé atteignaient 3 M\$ (14 M\$ en 2022) ont été mis hors service.

Des droits de route et créneaux aéroportuaires internationaux sont affectés en garantie de billets et autres emprunts garantis de premier rang, comme indiqué dans la note 8.

### Évaluation de la perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie excédant leurs valeurs comptables respectives d'un montant total d'environ 13 G\$, le résultat du plus récent calcul de l'exercice 2021 a été reporté en avant et utilisé dans le test de dépréciation de l'exercice à l'étude. La direction a pris en considération les changements raisonnablement possibles des hypothèses principales au moyen de plusieurs scénarios de modélisation et analyses de sensibilité et a déterminé que de tels changements ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable de chaque UGT devienne inférieure à sa valeur comptable. La direction a également mis à jour l'évaluation de la dépréciation en fonction des plus récentes projections du plan d'affaires annuel, ce qui n'a pas eu d'incidence sur cette conclusion.

L'évaluation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie de la Société comparativement à leur valeur comptable a été effectuée à partir des projections de flux de trésorerie préparées en 2021. Cette évaluation a été effectuée en parallèle au test de dépréciation annuel auquel sont soumises toutes les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie. L'affectation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie aux unités génératrices de trésorerie se chiffre à 165 M\$ pour la flotte de gros-porteurs et à 110 M\$ pour la flotte d'appareils monocouloirs. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été évaluée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de cession au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. Le modèle de flux de trésorerie actualisés représente une évaluation de la juste valeur de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs de la norme IFRS 13. Les flux de trésorerie correspondent aux estimations les plus plausibles de la direction étant donné les conditions actuelles et prévues du marché sur une période de cinq ans.

Les principales hypothèses ayant servi aux calculs de la juste valeur diminuée des coûts de cession pour l'exercice 2021 sont présentées ci-dessous.

<b>Principales hypothèses</b>	<b>2021</b>	<b>Méthode utilisée pour déterminer les valeurs</b>
Taux d'actualisation moyen	9,25 %	Repose sur des hypothèses liées aux intervenants du marché concernant le coût moyen pondéré du capital de la Société, ajusté pour tenir compte des impôts et des risques particuliers applicables à chaque unité génératrice de trésorerie évaluée.  Les données prises en compte dans les différents scénarios s'échelonnaient entre 9,5 % et 11 % pour l'UGT constituée des gros-porteurs, et entre 7,5 % et 9 % pour l'UGT constituée des appareils monocouloirs.
Taux de croissance à long terme	2,5 %	Les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans prévoient une augmentation de 2,5 % qui correspond à l'hypothèse de croissance à long terme du secteur du transport aérien compte tenu de divers facteurs, comme les projets de la Société concernant son parc aérien et les hypothèses relatives à la croissance du secteur.
Fourchette de prix du baril de carburant d'aviation	de 92 \$ US à 97 \$ US	Les prix du carburant d'aviation sont présumés suivre la reprise des marchés mondiaux et correspondent à la meilleure estimation de la fourchette des conditions futures du marché établie par la direction.  Les nouvelles questions liées aux enjeux climatiques, comme la modification de la réglementation, peuvent avoir une incidence sur cette hypothèse au cours des années à venir.

## 7. GOODWILL

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an. Le test de dépréciation du goodwill est effectué par application du modèle de la juste valeur diminuée des coûts de cession au niveau du secteur d'exploitation. Air Canada est gérée comme un seul secteur d'exploitation en fonction de la façon dont l'information est produite en interne aux fins de la prise de décisions liées à l'exploitation, et ce secteur représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne.

Pour évaluer s'il y a eu dépréciation du goodwill, la Société compare la valeur recouvrable totale de l'entité au complet, qui correspond à la somme de sa capitalisation boursière inscrite à la cote et de la juste valeur de sa dette, à la valeur comptable de son actif net, déduction faite de la dette à long terme. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée eu égard à la valeur du goodwill depuis son acquisition.

Les tests de dépréciation effectués aux 31 décembre 2023 et 2022 n'ont donné lieu à la comptabilisation d'aucune perte de valeur. Des changements raisonnablement possibles des hypothèses principales ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable du goodwill devienne inférieure à sa valeur comptable.



## 8. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS LOCATIVES

	Échéance finale	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	31 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2022 (en millions de dollars canadiens)
<b>Financement d'appareils a)</b>				
Financement en dollars US à taux fixe	2025 – 2030	5,00	2 877 \$	3 408 \$
Financement en dollars US à taux variable	2027	7,81	296	399
Financement en dollars CA à taux fixe	2026 – 2030	3,78	165	182
Financement en dollars CA à taux variable			-	1 240
Financement en yens à taux fixe	2027	1,84	110	121
Billets convertibles b)	2025	4,00	327	313
Facilité de crédit en dollars CA c)	2028	1,21	1 091	1 054
Billets garantis de premier rang – en dollars CA d)	2029	4,63	2 000	2 000
Billets garantis de premier rang – en dollars US d)	2026	3,88	1 589	1 626
Facilité de crédit sur billets garantis de premier rang – en dollars US d)	2028	9,13	3 000	3 102
<b>Dettes à long terme</b>		<b>5,50</b>	<b>11 455</b>	<b>13 445</b>
<b>Obligations locatives</b>				
Appareils d'Air Canada	2024 – 2031	5,24	1 377	1 667
Appareils du transporteur régional	2025 – 2035	5,70	711	917
Terrains et immeubles	2024 – 2078	5,62	449	454
<b>Obligations locatives e)</b>		<b>5,44</b>	<b>2 537</b>	<b>3 038</b>
<b>Dettes totale et obligations locatives</b>		<b>5,48</b>	<b>13 992</b>	<b>16 483</b>
<b>Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance et des escomptes</b>				
			(130)	(177)
<b>Partie courante – dette à long terme</b>				
			(359)	(713)
<b>Partie courante – appareils d'Air Canada</b>				
			(337)	(337)
<b>Partie courante – appareils du transporteur régional</b>				
			(144)	(187)
<b>Partie courante – terrains et immeubles</b>				
			(26)	(26)
<b>Dettes à long terme et obligations locatives</b>			<b>12 996 \$</b>	<b>15 043 \$</b>

a) Le financement des appareils (2 396 M\$ US, 165 M\$ CA et 11 749 M¥ JPY) (2 809 M\$ US, 1 412 M\$ CA et 11 748 M¥ JPY en 2022) est garanti principalement par certains appareils ayant une valeur comptable de 3 774 M\$ (5 745 M\$ en 2022). Pour la majeure partie du financement, le capital et les intérêts sont remboursés par versements trimestriels jusqu'à l'échéance et peuvent être remboursés en tout temps, moyennant paiement des frais applicables. Le financement de 43 M\$ US et de 155 M\$ CA provient d'une garantie d'emprunt fournie par l'Export-Import Bank of the United States.

Au premier trimestre de 2023, Air Canada a prélevé un montant destiné à financer les deux derniers appareils A220 d'Airbus sur une facilité garantie engagée. Le financement de ces deux appareils a par la suite été remboursé par anticipation lorsque la Société a remboursé par anticipation des emprunts de 1 112 M\$ utilisés pour financer l'acquisition de 33 appareils A220-300 d'Airbus. En outre, un financement de 164 M\$ utilisé précédemment pour financer l'acquisition de cinq appareils 787-8 de Boeing a également été remboursé par anticipation. Une perte de 10 M\$ a été comptabilisée relativement à ces règlements de dettes.

Par suite des remboursements par anticipation, ces appareils ont été ajoutés au bassin d'actifs non grevés de la Société.

b) En juin 2020, Air Canada a conclu un placement de billets non garantis convertibles (les « billets convertibles ») de 748 M\$ US (1 011 M\$), qui lui a rapporté un produit net de 986 M\$. Les billets convertibles portent intérêt au taux annuel de 4,0 % payable semestriellement à terme échu et arriveront à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2025, à moins d'être rachetés, remboursés ou convertis plus tôt. Les billets convertibles peuvent être convertis, au gré de la Société, en trésorerie ou en actions à droit de vote variable de catégorie A et/ou en actions à droit de vote de catégorie B de la Société ou en une combinaison de trésorerie et d'actions. Les billets convertibles sont convertibles avant la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant immédiatement le 1<sup>er</sup> mars 2025 seulement dans les circonstances et sous réserve de la satisfaction des conditions de conversion énoncées dans l'acte de fiducie des billets convertibles, et à tout moment à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 jusqu'à la fermeture des bureaux le deuxième jour de bourse prévu précédant immédiatement le 1<sup>er</sup> juillet 2025, date d'échéance des billets convertibles, sans égard aux conditions précédentes,

dans tous les cas au gré des détenteurs de billets. Une tranche de capital de 1 000 \$ US de billets convertibles donnera droit à 65,1337 actions, ce qui correspond à un prix de conversion d'environ 15,35 \$ US l'action, sous réserve d'un ajustement découlant de certains événements et conformément à l'acte de fiducie.

Le choix de la Société d'octroyer de la trésorerie ou une combinaison de trésorerie et d'actions à la date de conversion au lieu d'actions (selon les valeurs de conversion quotidiennes affichées pendant 40 jours de bourse consécutifs) donne lieu à un passif financier dérivé intégré évalué séparément à la juste valeur par le biais du résultat net. La valeur comptable des billets sous-jacents est portée à leur valeur nominale selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui se traduit par un taux d'intérêt effectif de 10,76 %. La juste valeur du dérivé intégré à la première comptabilisation était de 320 M\$ et elle est comptabilisée dans les autres passifs à long terme. Au 31 décembre 2023, la juste valeur correspondait à 56 M\$ (120 M\$ en 2022) et la Société a comptabilisé un profit de 64 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (profit de 219 M\$ pour l'exercice 2022). Se reporter à la note 16.

En 2022, la Société a racheté un montant total en capital de 635 M\$ (473 M\$ US) de ses billets de premier rang convertibles en circulation à 4 % pour un prix de rachat en espèces total de 778 M\$ (579 M\$ US), incluant les intérêts courus. La Société a comptabilisé une perte de 14 M\$ au titre du règlement de la dette en rapport avec ce rachat. Au 31 décembre 2023, des billets convertibles d'une valeur totale de 363 M\$ (274 M\$ US) demeuraient en circulation (274 M\$ US au 31 décembre 2022).

c) La facilité de crédit non garantie consentie par le gouvernement du Canada pour financer le remboursement des billets non remboursables aux clients a un terme de sept ans, vient à échéance en avril 2028 et porte intérêt au taux annuel établi de 1,211 % et son solde est exigible à l'échéance. La valeur comptable de l'emprunt a été comptabilisée lorsque l'emprunt a été contracté à un taux d'intérêt effectif de 4,90 %. La différence accroît la valeur comptable de l'emprunt sous-jacent à sa valeur nominale selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis en vertu de l'entente de financement conclue avec le gouvernement du Canada ont été évalués à la juste valeur au moment de leur émission. La différence entre la juste valeur et le produit reçu a été inscrite à titre de subvention publique aux fins comptables. Le revenu différé provenant de la subvention et comptabilisé à la conclusion de l'entente, compte tenu des sommes prélevées sur la facilité affectée au remboursement de billets jusqu'au 31 décembre 2021, s'est chiffré à 138 M\$. Ce revenu différé rend compte des ajustements nets de la juste valeur de la facilité affectée au remboursement des billets, des actions émises et des bons de souscription acquis (lesquels ont été achetés et annulés et leur règlement a été finalisé en janvier 2022), et est amortie dans les Autres produits sur une base linéaire sur trois ans. La période d'amortissement est établie d'après l'approximation qu'a faite la Société du calendrier prévu des coûts que la subvention est censée compenser. En 2023, un revenu provenant de la subvention de 50 M\$ (50 M\$ en 2022) a été comptabilisé dans les autres produits.

d) En août 2021, Air Canada a procédé à la clôture d'un placement privé de 2,0 G\$ CA de billets garantis de premier rang à 4,625 % échéant en 2029 (les « billets en dollars canadiens ») et de 1,2 G\$ US de billets garantis de premier rang à 3,875 % échéant en 2026 (les « billets en dollars américains » et, avec les billets en dollars canadiens, les « billets garantis de premier rang »). Air Canada a également procédé à la clôture de sa nouvelle facilité de crédit garantie de premier rang de 2,9 G\$ US composée d'un nouveau prêt à terme B échéant en 2028 de 2,3 G\$ US (le « prêt à terme ») et d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable inutilisée de 600 M\$ US échéant en 2025 (la « facilité renouvelable » et, avec le prêt à terme, les « facilités de crédit garanties de premier rang »).

Les billets garantis de premier rang et les obligations d'Air Canada aux termes des facilités de crédit garanties de premier rang sont des obligations garanties de premier rang de la Société, assorties d'une sûreté de premier rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant certains biens donnés en garantie composés de la quasi-totalité des routes internationales et des baux relatifs aux crêneaux d'aéroports et aux portes d'embarquement de la Société.

La Société dispose également d'une facilité de crédit renouvelable de 200 M\$ en dollars canadiens échéant en décembre 2026. Les deux facilités de crédit renouvelables étaient encore inutilisées au 31 décembre 2023.

e) Les obligations locatives liées aux installations et au matériel volant totalisent 2 537 M\$ (406 M\$, 1 593 M\$ US et 13 M£ GBP) (3 038 M\$ [415 M\$, 1 923 M\$ US et 10 M£ GBP] en 2022). Les valeurs comptables du matériel volant et des installations visés par des contrats de location sont respectivement de 1 637 M\$ et de 352 M\$ (1 882 M\$ et 355 M\$ en 2022).

**Autres**

Dans le cadre de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO »), les TIO sont remplacés par d'autres taux de référence. Au 31 décembre 2023, les emprunts et les contrats de location d'appareils, d'un montant de 3 296 M\$, indexés sur le taux interbancaire offert à Londres en dollars américains sont passés au taux de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate ou « SOFR ») à terme. Il n'y a eu aucune incidence importante sur les états financiers puisque le changement des flux de trésorerie contractuels a été fait sur une base économique équivalente. Par conséquent, le changement a été pris en compte grâce à la mise à jour du taux d'intérêt effectif, sans comptabilisation de profit ou de perte. Au 31 décembre 2023, toutes les opérations de la Société indexées sur le taux interbancaire offert à Londres en dollars américains ont fait l'objet d'une transition vers d'autres du taux de référence.

En 2023, la Société a payé en trésorerie des intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives de 858 M\$ (761 M\$ en 2022).

La Société a comptabilisé les charges d'intérêts suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Intérêts sur la dette	791 \$	748 \$
Intérêts sur les obligations locatives		
Appareils d'Air Canada	85	85
Appareils du transporteur régional	45	56
Terrains et immeubles	23	20
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>944 \$</b>	<b>909 \$</b>

Le compte consolidé de résultat contient les montants suivants liés à des contrats de location qui n'ont pas été comptabilisés comme des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives.

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Contrats de location à court terme	25 \$	17 \$
Paiements de loyers variables non pris en compte dans les obligations locatives	43	39
<b>Charge relative aux contrats de location (prise en compte dans les autres charges d'exploitation)</b>	<b>68 \$</b>	<b>56 \$</b>

Les paiements au titre des obligations locatives ont donné lieu à des sorties de trésorerie totales de 679 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (673 M\$ en 2022), dont 526 M\$ représentent des remboursements de capital (512 M\$ en 2022).

### Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts au 31 décembre 2023 sur la dette à long terme et les obligations locatives s'établissent comme suit. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture du 31 décembre 2023 de 1,3243 \$ CA.

<b>Capital</b> (en millions de dollars canadiens)	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>Par la suite</b>	<b>Total</b>
Obligations au titre de la dette à long terme <sup>1)</sup>	359 \$	1 092 \$	2 337 \$	1 032 \$	4 222 \$	2 631 \$	<b>11 673 \$</b>
Appareils d'Air Canada	337	320	260	211	144	105	<b>1 377</b>
Appareils du transporteur régional	144	138	50	40	39	300	<b>711</b>
Terrains et immeubles	26	27	27	28	27	314	<b>449</b>
Obligations locatives	507	485	337	279	210	719	<b>2 537</b>
<b>Total de la dette à long terme et des obligations locatives</b>	<b>866 \$</b>	<b>1 577 \$</b>	<b>2 674 \$</b>	<b>1 311 \$</b>	<b>4 432 \$</b>	<b>3 350 \$</b>	<b>14 210 \$</b>

<b>Intérêts</b> (en millions de dollars canadiens)	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>Par la suite</b>	<b>Total</b>
Obligations au titre de la dette à long terme <sup>1)</sup>	630 \$	604 \$	546 \$	451 \$	323 \$	119 \$	<b>2 673 \$</b>
Appareils d'Air Canada	71	54	39	26	16	7	<b>213</b>
Appareils des transporteurs régionaux	35	26	20	18	16	55	<b>170</b>
Terrains et immeubles	24	22	21	20	18	220	<b>325</b>
Obligations locatives	130	102	80	64	50	282	<b>708</b>
<b>Total de la dette à long terme et des obligations locatives</b>	<b>760 \$</b>	<b>706 \$</b>	<b>626 \$</b>	<b>515 \$</b>	<b>373 \$</b>	<b>401 \$</b>	<b>3 381 \$</b>

<sup>1)</sup> Repose sur l'hypothèse que le solde du capital des billets convertibles, soit 363 M\$ (274 M\$ US), n'est pas converti et comprend les intérêts estimés à payer jusqu'à l'échéance en 2025. Le solde du capital complet de 1 273 M\$ de la facilité de crédit non garantie est pris en compte et la valeur comptable est décrite à la note 8 c).

Dans le tableau ci-dessus, les obligations de remboursement du capital ne tiennent pas compte des escomptes et des frais de transaction de 130 M\$ qui sont portés en diminution de la dette à long terme et des obligations locatives dans l'état consolidé de la situation financière.

**Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les informations sur la variation des passifs pour lesquels les flux de trésorerie ont été classés dans les activités de financement sont présentées dans les tableaux des flux de trésorerie ci-dessous.

	Flux de trésorerie				Variations sans effet sur la trésorerie			31 déc. 2023
	1 <sup>er</sup> janv. 2023	Emprunts	Remboursements	Commissions	Ajustements liés au change	Amortissement des frais de financement et autres ajustements	Nouvelles obligations locatives (contrats nouveaux et renouvelés)	
<b>(en millions de dollars canadiens)</b>								
Dette à long terme	13 445 \$	84 \$	(1 926) \$	- \$	(208) \$	60 \$	- \$	11 455 \$
Appareils d'Air Canada	1 667	-	(343)	-	(34)	-	87	1 377
Appareils du transporteur régional	917	-	(154)	-	(17)	-	(35)	711
Terrains et immeubles	454	-	(29)	-	-	-	24	449
Obligations locatives	3 038	-	(526)	-	(51)	-	76	2 537
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance et autres ajustements	(177)	-	-	(1)	-	48	-	(130)
<b>Total des passifs liés aux activités de financement</b>	<b>16 306 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>(2 452) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(259) \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>13 862 \$</b>

	Flux de trésorerie				Variations sans effet sur la trésorerie			31 déc. 2022
	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Emprunts	Remboursements	Commissions	Ajustements liés au change	Amortissement des frais de financement et autres ajustements	Nouvelles obligations locatives (contrats nouveaux et renouvelés)	
<b>(en millions de dollars canadiens)</b>								
Dette à long terme	13 568 \$	202 \$	(1 302) \$	- \$	645 \$	332 \$	- \$	13 445 \$
Appareils d'Air Canada	1 792	-	(313)	-	122	-	66	1 667
Appareils du transporteur régional	981	-	(172)	-	67	-	41	917
Terrains et immeubles	406	-	(27)	-	1	-	74	454
Obligations locatives	3 179	-	(512)	-	190	-	181	3 038
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance et autres ajustements	(224)	-	-	(6)	-	53	-	(177)
<b>Total des passifs liés aux activités de financement</b>	<b>16 523 \$</b>	<b>202 \$</b>	<b>(1 814) \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>835 \$</b>	<b>385 \$</b>	<b>181 \$</b>	<b>16 306 \$</b>

## 9. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société propose plusieurs régimes de retraite à prestations et à cotisations déterminées ainsi que d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

La Société est l'administratrice et la promotrice de huit régimes agréés au Canada dont les obligations relatives aux prestations déterminées sont enregistrées aux termes de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension du Canada (les « régimes agréés canadiens »). Les volets « à prestations déterminées » des régimes agréés canadiens n'acceptent plus de participants, sauf en ce qui concerne les volets hybrides de trois régimes qui acceptent les nouveaux participants. La Société offre également un régime à ses salariés aux États-Unis, un régime à ses salariés au Royaume-Uni et un régime à ses salariés au Japon. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées étrangers s'appliquant aux salariés de ces pays. En outre, elle propose un certain nombre de régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui ne sont pas agréés. Les régimes de retraite à prestations déterminées assurent des prestations à leurs participants à leur départ à la retraite, à leur cessation d'emploi ou à leur décès, prestations qui sont fonction des états de service et de la moyenne des gains de ces participants en fin de carrière sur une période déterminée. Les prestations versées proviennent de fonds administrés en fiducie, mais pour un certain nombre de régimes non capitalisés, la Société s'acquitte de son obligation de paiement des prestations à l'échéance. Les actifs des régimes détenus en fiducie sont régis par des règlements. La gouvernance des régimes et la supervision de tous les aspects des régimes, y compris les décisions concernant les placements et les cotisations, incombent principalement à la Société. Le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite, un comité du Conseil d'administration, aide à surveiller les régimes pour veiller à ce que le passif des régimes soit suffisamment capitalisé, que les actifs des régimes soient investis avec prudence, que les risques soient gérés à un niveau acceptable et que les prestations de retraite soient administrées convenablement et efficacement.

Les autres avantages du personnel sont des régimes d'assurance vie, d'assurance maladie complémentaire et d'assurance invalidité. Ces avantages comprennent à la fois des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages complémentaires de retraite. Les avantages postérieurs à l'emploi ont trait à des prestations d'invalidité offertes aux employés admissibles en service actif, tandis que les avantages complémentaires de retraite comprennent les régimes de prévoyance maladie et d'assurance vie offerts aux employés retraités admissibles.

### **Obligations de capitalisation au titre des régimes de retraite**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'excédent de solvabilité des régimes agréés canadiens totalisait 4,6 G\$. La prochaine évaluation, qui sera en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sera effectuée au premier semestre de 2024. Les régimes agréés canadiens de la Société affichant un excédent de solvabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société n'était pas tenue de verser les cotisations au titre des services passés en 2023. De plus, conformément aux lois en vigueur et aux règles applicables des régimes, l'excédent sur la position de solvabilité de 105 % peut servir à réduire les cotisations relatives aux services rendus dans l'exercice considéré pour le volet prestations déterminées ou à capitaliser la cotisation de l'employeur pour le volet cotisations déterminées du même régime de retraite. Cela étant, et compte tenu des régimes à l'étranger et des régimes complémentaires, les cotisations de l'employeur pour les régimes de retraite ont totalisé 61 M\$ pour 2023 (cotisation de l'employeur de 86 M\$ après déduction d'un montant excédentaire de 25 M\$ ayant servi à capitaliser la cotisation de l'employeur des volets cotisations déterminées de ces régimes). Les obligations au titre de la capitalisation des régimes de retraite devraient se chiffrer à 101 M\$ pour 2024.

**Obligations au titre des prestations et actif des régimes**

Les présents états financiers consolidés comprennent tous les actifs et passifs des régimes dont la Société est la promotrice. Les montants inscrits à l'état de la situation financière sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>Actifs non courants</b>						
Actifs au titre des régimes de retraite	2 588 \$	2 444 \$	- \$	- \$	2 588 \$	2 444 \$
<b>Passifs courants</b>						
Dettes fournisseurs et charges à payer	-	-	65	62	65	62
<b>Passifs non courants</b>						
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	842	825	1 033	945	1 875	1 770
<b>Obligations (actifs) au titre des prestations de retraite (montant net)</b>	<b>(1 746) \$</b>	<b>(1 619) \$</b>	<b>1 098 \$</b>	<b>1 007 \$</b>	<b>(648) \$</b>	<b>(612) \$</b>

La partie à moins de un an de l'obligation au titre des prestations de retraite (montant net) représente une estimation des autres avantages futurs du personnel à verser en 2024.

Le tableau ci-dessous présente l'information financière sur les modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

(en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
<b>Variation des obligations au titre des prestations</b>				
Obligations au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	16 927 \$	22 051 \$	1 007 \$	1 463 \$
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	162	242	32	41
Coûts des services passés	-	12	(2)	-
Coûts financiers	879	750	53	45
Cotisations salariales	73	71	-	-
Prestations versées	(1 038)	(1 045)	(46)	(50)
Réévaluations :				
Perte (profit) technique	5	10	(19)	(136)
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données démographiques	-	(5)	-	-
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données financières	1 297	(5 149)	76	(368)
Perte (profit) de change	4	(10)	(3)	12
<b>Total des obligations au titre des prestations</b>	<b>18 309</b>	<b>16 927</b>	<b>1 098</b>	<b>1 007</b>
<b>Variation de l'actif des régimes</b>				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	21 378	26 666	-	-
Rendement de l'actif des régimes, déduction faite des soldes compris dans les frais financiers nets	373	(5 284)	-	-
Produits d'intérêts	1 105	923	-	-
Cotisations de l'employeur	61	70	46	50
Cotisations salariales	73	71	-	-
Prestations versées	(1 038)	(1 045)	(46)	(50)
Frais d'administration versés à même l'actif des régimes	(8)	(9)	-	-
Profit (perte) de change	5	(14)	-	-
<b>Total de l'actif des régimes</b>	<b>21 949</b>	<b>21 378</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>(Surplus) déficit à la clôture de l'exercice</b>	<b>(3 640)</b>	<b>(4 451)</b>	<b>1 098</b>	<b>1 007</b>
Actifs plafonnés/passif supplémentaire découlant des exigences de financement minimal	1 894	2 832	-	-
<b>Obligations (actifs) au titre des prestations de retraite (montant net)</b>	<b>(1 746) \$</b>	<b>(1 619) \$</b>	<b>1 098 \$</b>	<b>1 007 \$</b>

Le rendement réel de l'actif des régimes a correspondu à un profit de 1 478 M\$ (perte de 4 361 M\$ en 2022).

Les actifs des régimes comprennent un contrat de rentes pour l'obligation au titre du régime à prestations de retraite déterminées du Royaume-Uni.



Le déficit des régimes de retraite qui ne sont pas entièrement capitalisés est le suivant :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Régimes agréés canadiens	7 \$	2 \$
Régimes étrangers	53	57
Régimes complémentaires	782	766
	<b>842 \$</b>	<b>825 \$</b>

L'obligation au titre des prestations déterminées a une durée moyenne pondérée de 12,7 années (12,5 années en 2022).

### Charges de retraite et autres avantages futurs du personnel

La Société a constaté la charge nette suivante au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
<b>Compte consolidé de résultat</b>				
Composantes du coût				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	162 \$	242 \$	32 \$	41 \$
Coût des services passés	-	12	(2)	-
Frais d'administration et autres frais	8	9	-	-
Pertes actuarielles (profits actuariels), change compris	-	-	(9)	(32)
<b>Coût total comptabilisé dans les salaires et charges sociales</b>	<b>170 \$</b>	<b>263 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>9 \$</b>
<b>Intérêts nets liés aux régimes d'avantages du personnel dans les autres charges d'exploitation</b>	<b>(78) \$</b>	<b>(70) \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>46 \$</b>
<b>Coût total comptabilisé au compte de résultat</b>	<b>92 \$</b>	<b>193 \$</b>	<b>74 \$</b>	<b>55 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global après consolidation</b>				
Réévaluations :				
Perte (profit) technique, compte tenu du change	4	14	(14)	(96)
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données démographiques	-	(5)	-	-
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données financières	1 297	(5 149)	75	(363)
Rendement de l'actif des régimes	(395)	5 138	-	-
Changement du plafond des actifs	(1 085)	492	-	-
<b>Coût (produit) total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(179) \$</b>	<b>490 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>(459) \$</b>

Une comparaison de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel et de la charge comptabilisée dans le compte consolidé de résultat est présentée ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
<b>Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages futurs du personnel comptabilisée dans le compte consolidé de résultat</b>		
Salaires et charges sociales	191 \$	272 \$
Intérêts nets liés aux passifs des régimes d'avantages du personnel	(25)	(24)
	<b>166 \$</b>	<b>248 \$</b>
<b>Capitalisation des régimes d'avantages du personnel par Air Canada</b>		
Prestations de retraite	61 \$	70 \$
Autres avantages du personnel	46	50
	<b>107 \$</b>	<b>120 \$</b>
<b>Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes</b>	<b>59 \$</b>	<b>128 \$</b>

### Composition de l'actif des régimes de retraite à prestations déterminées

#### *Régimes agréés canadiens*

La composition de l'actif des régimes agréés canadiens et la répartition cible sont représentées ci-dessous.

	2023	2022	Répartition cible
Titres à revenu fixe	62 %	64 %	60 %
Actions canadiennes	2 %	2 %	2 %
Actions étrangères	3 %	3 %	3 %
Placements non traditionnels	33 %	31 %	35 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre 2023, environ 67 % des actifs des régimes agréés canadiens avaient un cours coté sur un marché actif. Les actifs n'ayant pas de cours coté sur un marché actif sont principalement des placements dans des entités fermées. La composition de l'actif présentée dans le tableau correspond à la ventilation des actifs des régimes entre chaque catégorie d'actifs.

L'actif des régimes de retraite utilisé pour déterminer aux fins comptables l'obligation nette au titre des prestations de retraite comprend 17 646 765 (17 646 765 en 2022) actions d'Air Canada, détenues en fiducie, qui ont été émises en 2009 dans le cadre des accords de capitalisation des régimes de retraite conclus avec les syndicats canadiens représentant des groupes d'employés de la Société. La convention de fiducie prévoit que le produit d'une vente éventuelle des actions en fiducie sera retenu et appliqué à la réduction des déficits de solvabilité futurs des régimes de retraite, s'il en est. Étant donné la situation désormais excédentaire de la capitalisation des régimes agréés canadiens de la Société, les règles comptables interdisent la comptabilisation de la valeur des actions détenues en fiducie dans le cadre de l'actif des régimes. Les actions détenues en fiducie avaient une juste valeur de 330 M\$ au 31 décembre 2023 (342 M\$ en 2022), mais après prise en compte du plafonnement des actifs, la valeur comptable comptabilisée de l'actif détenu en fiducie est de néant.

En novembre 2021, Air Canada a annoncé que les syndicats canadiens représentant des groupes de ses employés et Pionniers d'Air Canada ont conclu une entente de principe visant à permettre certaines autres utilisations des produits des actions susmentionnées. Si toutes les conditions sont réunies, les actions de la fiducie seront graduellement vendues sur une période pouvant atteindre 15 ans. Le produit net de la vente servira au versement de sommes forfaitaires aux retraités canadiens ainsi qu'au financement d'indemnités de départ volontaire à des employés syndiqués ayant une certaine ancienneté et à des employés non syndiqués, exclusion faite de la haute direction. La conclusion de cette entente et la réalisation de ces ventes et versements sont soumises à une série de conditions, parmi lesquelles la production de documents définitifs et l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres approbations nécessaires qui n'ont pas encore été obtenues. Bien que l'objectif soit de satisfaire aux conditions, rien ne garantit que ces conditions ou d'autres seront remplies. Les états financiers ne rendent pas compte des conséquences de ces événements, qui ne surviendront que si les conditions sont remplies et les approbations nécessaires, obtenues.

En ce qui concerne les régimes de retraite agréés à prestations déterminées canadiens, les placements sont effectués conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière de placement des caisses de retraite d'Air Canada. Comme le permet la politique en matière de placement, la composition réelle du portefeuille d'actifs peut à l'occasion présenter des écarts avec la répartition cible. En ce qui concerne le rendement de ses placements, la Fiducie globale vise à dégager un taux annualisé général qui, à long terme, soit supérieur d'au moins 1,0 % avant frais de placement en moyenne à long terme (10 ans) au rendement annualisé total qu'aurait pu produire une gestion passive du portefeuille de réplication des passifs. Le portefeuille de réplication des passifs renvoie à des indices repères en matière d'instruments à revenu fixe canadiens répandus (FTSE Canada), et ses caractéristiques correspondent étroitement à celles du passif des régimes.

Étant donné l'importance de la gestion du risque lié à l'excédent, Air Canada gère les régimes de retraite agréés à prestations déterminées canadiens de manière à réduire le risque lié à l'excédent (défini comme la différence entre la valeur de l'actif et la valeur du passif des régimes de retraite), qui est considéré comme le risque clé à réduire et à surveiller. De plus, l'objectif de la stratégie de placement consiste à investir les actifs des régimes de façon prudente et diversifiée afin de réduire le risque de fluctuation des cours des catégories d'actifs et des placements individuels au sein de ces catégories et de combiner ces catégories d'actifs et ces placements individuels de façon à permettre une réduction du risque global.

Outre la répartition générale de l'actif, résumée dans le tableau présenté ci-dessus, la gestion de chaque catégorie d'actifs investis au sein des caisses de retraite est assurée selon les principes suivants :

- les placements en actions (canadiennes et étrangères) du portefeuille doivent être répartis de façon diversifiée entre plusieurs régions et secteurs d'activité industrielle ou économique. Des limites sont fixées quant à la pondération globale de chaque titre;
- les placements non traditionnels sont des placements dans des titres non négociés sur des marchés publics et dans des catégories d'actifs non traditionnelles. Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter, des placements dans les secteurs immobilier, agricole et forestier, dans des titres de sociétés fermées ou de sociétés de capital-risque, dans des infrastructures, dans des obligations des marchés émergents, dans des obligations à rendement élevé et dans des contrats à terme sur marchandises. Les placements non traditionnels du portefeuille doivent être répartis de façon diversifiée entre plusieurs catégories d'actifs, stratégies, secteurs d'activité et régions;
- les titres à revenu fixe du portefeuille sont des placements prudents à long terme dans des titres ayant au moins la note « BBB ». Hormis les titres du gouvernement ou des provinces du Canada, ou du gouvernement des États-Unis, dans lesquels la fiducie est autorisée à investir la totalité de ses placements à revenu fixe, les placements doivent être diversifiés par titre et par secteur.

Les dérivés sont permis pourvu qu'ils soient utilisés pour gérer un risque en particulier (y compris le risque de taux d'intérêt lié au passif des régimes) ou pour créer des expositions à certains marchés et à certaines devises et pourvu que les contreparties aient au moins la note « A ». La Société gère le risque de taux d'intérêt lié aux passifs actuariels de ses régimes au moyen d'un ensemble d'instruments financiers, dont des obligations, des conventions de mise en pension et de prise en pension d'obligations, des contrats de gré à gré portant sur des obligations, des contrats à terme portant sur des obligations et des swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023, environ 85 % des actifs des régimes de retraite agréés à prestations déterminées canadiens d'Air Canada étaient investis dans des instruments à revenu fixe afin de gérer une partie importante du risque de taux d'intérêt (taux d'actualisation). La Société réduit le risque de crédit de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen des garanties données par les contreparties dans le cadre d'accords de garantie, ainsi qu'en surveillant les notes attribuées par les agences de notation aux contreparties et en s'assurant que la politique en matière de placements est respectée. La juste valeur de ces instruments dérivés est incluse dans celle des obligations dans le tableau présentant la composition de l'actif et elle ne constitue pas une composante importante de la juste valeur globale des obligations en portefeuille.

Les fiducies des régimes complémentaires sont constituées à hauteur de 50 % d'une combinaison de placements en actions indexées et de placements non traditionnels, conformément aux politiques en matière de placement qui les régissent. La tranche restante de 50 % est détenue par l'Agence du revenu du Canada à titre d'impôt remboursable, conformément à la législation fiscale. En raison des profits et des pertes latents sur les actifs placés, la valeur de marché des actions pourrait à l'occasion ne pas correspondre à cette répartition.

## Risques

Du fait de ses régimes de retraite à prestations déterminées, la Société est exposée à un certain nombre de risques, dont les plus importants sont décrits ci-dessous.

### Risque lié aux actifs

Le risque lié aux actifs est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque lié aux actifs comprend le risque de change, le risque de crédit et l'autre risque de prix. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Ce risque est atténué grâce à la mise en œuvre de stratégies de couverture. Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société atténue ce risque par l'obtention, auprès des contreparties, de garanties en vertu d'accords de garanties ainsi que par la surveillance de la solvabilité des émetteurs. L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ce risque est atténué par une diversification appropriée des actifs des régimes.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La diminution des taux de rendement des obligations de sociétés ou de gouvernements donne lieu à une augmentation des passifs des régimes, laquelle sera compensée en partie par une augmentation de la valeur des avoirs en obligations du régime. Au 31 décembre 2023, environ 85 % des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens d'Air Canada étaient investis dans des instruments à revenu fixe afin de gérer une partie importante du risque de taux d'intérêt (risque de taux d'actualisation).

### Risque de capitalisation

Des variations défavorables de la valeur des actifs du régime ou des taux d'intérêt, et par conséquent du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs, pourraient avoir une incidence importante sur les évaluations de la solvabilité des régimes de retraite et sur les exigences de capitalisation futures.

### Espérance de vie

La majorité des obligations des régimes visent à fournir des avantages aux participants leur vie durant. Une augmentation de l'espérance de vie donnera donc lieu à une augmentation des passifs des régimes.

## Hypothèses

La direction est tenue de faire des estimations à propos des hypothèses actuarielles et financières afin de déterminer le coût et le passif connexe des avantages futurs du personnel de la Société.

### Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations a été calculé par rapport aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour les obligations de sociétés cotées « AA » ou mieux et pour des flux de trésorerie correspondant approximativement au calendrier et au montant des paiements prévus des prestations.

### Augmentations salariales futures

Les estimations associées aux hypothèses concernant les augmentations salariales futures reposent sur les politiques de rémunération en vigueur, les régimes à long terme de la Société, les conventions collectives et les contrats de travail, ainsi que sur les prévisions économiques.

### Hypothèses concernant la mortalité

Les tables de mortalité et les échelles d'amélioration de la mortalité publiées par l'Institut canadien des actuaires (révision de 2014) ont été prises en compte lors du choix de l'estimation la plus plausible de l'hypothèse concernant la mortalité utilisée par la direction pour calculer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées aux 31 décembre 2023 et 2022.

Les moyennes pondérées retenues comme hypothèses pour déterminer les obligations de la Société au titre des prestations constituées et leur coût sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
<b>Taux d'actualisation utilisé pour déterminer :</b>				
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des prestations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre	5,28 %	3,20 %	5,28 %	3,20 %
Coût des services rendus pour l'exercice clos le 31 décembre	5,28 %	3,37 %	5,28 %	3,37 %
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	4,64 %	5,28 %	4,64 %	5,28 %
<b>Taux d'augmentation future de la rémunération utilisé pour déterminer :</b>				
Coût des prestations constituées et coût des services rendus pour l'exercice clos le 31 décembre	2,75 %	2,50 %	sans objet	sans objet
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	2,75 %	2,75 %	sans objet	sans objet

### Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité consiste à modifier une hypothèse tout en maintenant toutes les autres hypothèses constantes. Il est peu probable qu'une telle situation se produise réellement et il peut exister des corrélations entre les variations de certaines hypothèses. Pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées aux variations des principales hypothèses actuarielles, la même méthode (valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information financière) que celle employée pour calculer le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière a été appliquée.

L'analyse de sensibilité des charges de retraite, des intérêts nets relatifs au passif au titre des prestations de retraite et de l'obligation au titre des prestations de retraite pour 2023, qui repose sur différentes hypothèses actuarielles en ce qui a trait au taux d'actualisation des régimes, est présentée ci-après. L'incidence de la modification d'une hypothèse sur chaque régime de retraite est pondérée proportionnellement à l'obligation totale au titre des régimes afin de déterminer l'incidence totale pour chaque hypothèse présentée.

(en millions de dollars canadiens)	0,25 point de pourcentage	
	Diminution	Augmentation
<b>Taux hypothétique d'actualisation pour l'obligation</b>		
Charge de retraite	12 \$	(11) \$
Intérêts nets liés au passif au titre des prestations de retraite	(1)	-
	<b>11 \$</b>	<b>(11) \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations de retraite</b>	<b>591 \$</b>	<b>(573) \$</b>

L'augmentation (la diminution) de l'obligation au titre des prestations de retraite résultant d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation porte sur le montant brut du passif au titre des prestations de retraite et est présentée avant incidence des variations des actifs des régimes. Au 31 décembre 2023, environ 85 % des actifs des régimes de retraite d'Air Canada étaient investis dans des instruments à revenu fixe afin de gérer une partie importante du risque de taux d'intérêt (risque de taux d'actualisation).

Une augmentation de un an de l'espérance de vie ferait monter l'obligation au titre des prestations de retraite de 431 M\$.

Les taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé influent sur les sommes déclarées relativement aux régimes d'assurance maladie complémentaire. Pour 2023 et par la suite, un taux d'augmentation annuel de 4,50 % du coût par personne des prestations de santé couvertes a été retenu comme hypothèse (l'hypothèse retenue en 2022 prévoyait un taux de 4,75 % suivi d'une diminution progressive pour s'établir à 4,5 % d'ici 2023). Une augmentation de un point de pourcentage des taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé aurait fait monter de 5 M\$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers et de 62 M\$ l'obligation correspondante. Une diminution de un point de pourcentage des taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé aurait fait baisser de 4 M\$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers, et de 64 M\$ l'obligation correspondante.

Une diminution de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation lié aux autres avantages futurs du personnel aurait fait monter de moins de 1 M\$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers et de 36 M\$ l'obligation correspondante. Une augmentation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait fait baisser de moins de 1 M\$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers, et de 34 M\$ l'obligation correspondante.

### **Régimes de retraite à cotisations déterminées**

Certains membres de la direction, du personnel administratif et du personnel syndiqué de la Société participent à un régime de retraite à cotisations déterminées, à un volet cotisations déterminées d'un régime qui comprend également un volet prestations déterminées ou à un régime multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. La Société verse une cotisation dont le montant est exprimé en pourcentage des cotisations salariales, pourcentage qui varie selon le groupe d'employés et, pour certains groupes, en fonction du nombre d'années de service. Comme le permettent les lois en vigueur et les règles applicables des régimes, l'excédent du volet prestations déterminées d'un régime peut servir à financer les cotisations de l'employeur au volet cotisations déterminées de ce régime. Un montant de 25 M\$ de l'excédent des volets prestations déterminées des régimes agréés canadiens a servi à financer les cotisations de l'employeur aux volets cotisations déterminées en 2023 (19 M\$ en 2022).

La charge au titre de ces régimes de retraite de la Société s'élève à 85 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (61 M\$ en 2022). Déduction faite de l'excédent disponible du volet prestations déterminées pouvant être utilisé pour financer la cotisation de l'employeur d'un volet prestations déterminées du même régime de retraite, les cotisations de l'employeur prévues devraient totaliser 72 M\$ pour 2024.

## 10. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Le tableau qui suit présente un historique de toutes les provisions comptabilisées. Les provisions courantes sont comptabilisées dans les Dettes fournisseurs et charges à payer.

(en millions de dollars canadiens)	Maintenance <sup>a)</sup>	Mise hors service d'immobilisations <sup>b)</sup>	Litiges	Total des provisions
<b>Au 31 décembre 2022</b>				
Provision courante	36 \$	- \$	41 \$	77 \$
Provision non courante	1 352	36	-	1 388
	<b>1 388 \$</b>	<b>36 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>1 465 \$</b>
Provisions constituées au cours de l'exercice	162 \$	- \$	4 \$	166 \$
Montants utilisés	(161)	-	(3)	(164)
Modifications des coûts estimatifs	3	(8)	(4)	(9)
Charge de désactualisation	55	1	-	56
Perte (profit) de change	(33)	-	-	(33)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 414 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>1 481 \$</b>
Provision courante	187 \$	- \$	38 \$	225 \$
Provision non courante	1 227	29	-	1 256
	<b>1 414 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>1 481 \$</b>

- a) Les provisions liées à la maintenance sont constituées pour les coûts associés aux modalités contractuelles de restitution des appareils loués aux termes de contrats de location simple. La provision porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2024 et 2035 et dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est de trois ans en moyenne. Les provisions liées à la maintenance prennent en compte les coûts actuels des activités de maintenance, les estimations d'inflation de ces coûts ainsi que les hypothèses relatives à l'utilisation du matériel volant connexe. Selon l'hypothèse où le coût global des modalités de restitution augmente de 5 %, tous les autres facteurs demeurant constants, un ajustement cumulé à l'état de la situation financière entraînerait une augmentation de la provision de 72 M\$ au 31 décembre 2023 et une hausse des frais de maintenance de 9 M\$ environ en 2024. Les flux de trésorerie futurs attendus pour honorer l'obligation sont actualisés. Si les taux d'actualisation devaient augmenter de 1 %, tous les autres facteurs demeurant constants, un ajustement cumulé à l'état de la situation financière entraînerait une diminution de la provision de 28 M\$ au 31 décembre 2023. Une variation équivalente mais en sens inverse du taux d'actualisation aurait une incidence similaire en sens inverse.
- b) Aux termes de certains baux fonciers (terrains et bâtiments), la Société a l'obligation, à l'échéance du bail, de remettre les biens loués à l'état de terrain vacant et de réparer tous les dommages causés à l'environnement dont elle est responsable. Les échéances des baux correspondants s'échelonnent de 2024 à 2078. Ces provisions sont fondées sur diverses hypothèses, notamment le coût global de désaffectation et de restauration et la sélection de différentes approches relatives à la désaffectation et à la restauration. La provision non courante est comptabilisée dans les autres passifs non courants.

## 11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans le compte consolidé de résultat est présenté ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat exigibles	17 \$	(47) \$
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat différés	47	(129)
<b>Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat</b>	<b>64 \$</b>	<b>(176) \$</b>

Le recouvrement (la charge) d'impôts sur le résultat diffère du montant qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition prescrits par les lois au résultat avant charge d'impôts selon la ventilation suivante :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	2 212 \$	(1 524) \$
Taux d'imposition prescrit par la loi établi selon les taux fédéral et provinciaux	26,46 %	26,46 %
<b>(Charge) recouvrement d'impôts calculé aux taux d'imposition prescrits par la loi</b>	<b>(585)</b>	<b>403</b>
Effets des éléments suivants :		
Part non imposable (non déductible) des profits (pertes) en capital	26	(80)
Actifs d'impôts sur le résultat différés comptabilisés (non comptabilisés)	638	(528)
Éléments (non déductibles) non imposables	(23)	29
Autres	8	-
<b>Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat</b>	<b>64 \$</b>	<b>(176) \$</b>

Le taux d'imposition applicable prescrit par la loi s'établit à 26,46 % (26,46 % en 2022). Le taux d'imposition applicable de la Société correspond au taux d'imposition canadien combiné applicable dans les territoires où la Société exerce des activités. Le recouvrement d'impôts sur le résultat inscrit au compte consolidé de résultat diffère du montant qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition prescrit par la loi au bénéfice (à la perte) avant impôts sur le résultat inscrit au compte consolidé de résultat surtout parce que seuls certains actifs d'impôts sur le résultat différés ont été comptabilisés.



L'impôt sur le résultat comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global est présenté ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel		
- (charge) recouvrement d'impôts sur le résultat exigibles	(3) \$	8 \$
- (charge) recouvrement d'impôts sur le résultat différés	(45)	138
<b>(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat</b>	<b>(48) \$</b>	<b>146 \$</b>

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition prescrits par les lois aux autres éléments du résultat global avant charge d'impôts selon la ventilation suivante :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Autres éléments du résultat global, avant impôts sur les résultats	107 \$	(32) \$
Taux d'imposition prescrit par la loi établi selon les taux fédéral et provinciaux	26,46 %	26,46 %
<b>(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat aux taux d'imposition prescrits par la loi</b>	<b>(28)</b>	<b>9</b>
Partie non déductible des pertes en capital	(1)	-
(Non-comptabilisation) comptabilisation d'actifs d'impôts sur le résultat différés	(19)	124
Autres	-	13
<b>(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat</b>	<b>(48) \$</b>	<b>146 \$</b>

### Impôts sur le résultat différés

Un actif d'impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs permettant de réaliser l'actif en question. Pour porter une appréciation à cet égard, la Société considère les indications positives et négatives dont elle dispose et les hypothèses pertinentes, dont les résultats financiers passés et les prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, le contexte commercial global et les tendances et perspectives pour le secteur d'activité.

En raison de la pandémie de COVID-19, il existe un grand nombre d'indications négatives liées aux pertes subies au cours des exercices précédents. Ces indications négatives l'emportant actuellement sur les indications positives, les actifs nets d'impôts différés ne sont pas comptabilisés. Les déductions fiscales futures sous-jacentes à ces actifs d'impôts sur le résultat différés, de 1 504 M\$, demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable. La charge d'impôts sur le résultat différés comptabilisé dans les autres éléments du résultat global relativement à des réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel est contrebalancé par un recouvrement d'impôts sur le résultat différés comptabilisé par le biais du compte de résultat. En conséquence, un recouvrement d'impôts sur le résultat différés de 47 M\$ a été comptabilisé pour l'exercice (charge d'impôts sur le résultat différés de 129 M\$ comptabilisé en 2022). Elle compense en partie la charge d'impôts sur le résultat différés de 45 M\$ comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (recouvrement d'impôts sur le résultat différés de 138 M\$ comptabilisé en 2022).

Des actifs et des passifs d'impôts différés nets de 50 M\$ sont inscrits comme actif d'impôts différés non courant et des passifs d'impôts différés de 73 M\$ sont inscrits comme passif d'impôts différés non courant à l'état consolidé de la situation financière. Certaines immobilisations incorporelles ayant une valeur fiscale négligeable et une valeur comptable de 275 M\$ ont des durées indéfinies. De ce fait, le passif d'impôts différés correspondant de 73 M\$ (73 M\$ en 2022) ne devrait pas se résorber tant que les actifs n'auront pas été sortis du bilan, n'auront pas perdu de leur valeur ou ne seront pas devenus amortissables; il est par conséquent inclus dans le passif d'impôts différés non courant.

La ventilation des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés importants est la suivante :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
<b>Actifs d'impôts sur le résultat différés</b>		
Pertes autres que des pertes en capital	1 927 \$	1 693 \$
Provisions comptables non encore déductibles aux fins d'impôt	7	7
Obligations locatives	783	934
	2 717	2 634
<b>Passifs d'impôts sur le résultat différés</b>		
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – régimes de retraite	(460)	(423)
Immobilisations corporelles et immobilisations d'ordre technologique et autres immobilisations incorporelles	(2 135)	(2 103)
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie	(73)	(73)
Autres	(72)	(60)
	(2 740)	(2 659)
<b>Passifs nets d'impôts sur le résultat différés comptabilisés</b>	<b>(23) \$</b>	<b>(25) \$</b>
<b>Présentation à l'état de la situation financière</b>		
Actifs d'impôts sur le résultat différés	50	48
Passifs d'impôts sur le résultat différés	(73)	(73)
<b>Passifs nets d'impôts sur le résultat différés comptabilisés</b>	<b>(23) \$</b>	<b>(25) \$</b>

Les tableaux ci-dessous font état de la variation des composantes de soldes d'impôts sur le résultat différés.

(en millions de dollars canadiens)	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation au compte de résultat pour 2023	Variation dans les autres éléments du résultat global pour 2023	31 décembre 2023
Pertes autres que des pertes en capital	1 693 \$	234 \$	-	1 927 \$
Provisions comptables non encore déductibles aux fins d'impôt	7	-	-	7
Obligations locatives	934	(151)	-	783
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – régimes de retraite	(423)	8	(45)	(460)
Immobilisations corporelles et immobilisations d'ordre technologique et autres immobilisations incorporelles	(2 103)	(32)	-	(2 135)
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie	(73)	-	-	(73)
Autres passifs d'impôts différés	(60)	(12)	-	(72)
<b>Total des actifs (passifs) d'impôts sur le résultat différés comptabilisés</b>	<b>(25) \$</b>	<b>47 \$</b>	<b>(45) \$</b>	<b>(23) \$</b>

	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Variation au compte de résultat pour 2022	Variation dans les autres éléments du résultat global pour 2022	31 décembre 2022
<b>(en millions de dollars canadiens)</b>				
Pertes autres que des pertes en capital	1 502 \$	191 \$	- \$	1 693 \$
Provisions comptables non encore déductibles aux fins d'impôt	6	1	-	7
Obligations locatives	978	(44)	-	934
Provisions liées à la maintenance	215	(215)	-	-
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – régimes de retraite	(593)	32	138	(423)
Immobilisations corporelles et immobilisations d'ordre technologique et autres immobilisations incorporelles	(2 030)	(73)	-	(2 103)
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie	(73)	-	-	(73)
Autres passifs d'impôts différés	(39)	(21)	-	(60)
<b>Total des actifs (passifs) d'impôts sur le résultat différés comptabilisés</b>	<b>(34) \$</b>	<b>(129) \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>(25) \$</b>

Au 31 décembre 2023, la Société disposait de différences temporaires déductibles au titre de son exploitation et de son capital pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a encore été comptabilisé, la possibilité d'utiliser cet avantage fiscal étant limitée aux bénéfices et aux gains en capital imposables futurs. Les pertes en capital nettes n'ont pas de date d'expiration.

Le tableau qui suit illustre les différences temporaires et les reports en avant de pertes fiscales pour lesquelles des actifs d'impôts différés n'ont pu être comptabilisés.

<b>(en millions de dollars canadiens)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Reports en avant de pertes autres que des pertes en capital non comptabilisés	1 507 \$	3 820 \$
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – autres avantages futurs du personnel	1 104	1 009
Provisions comptables non encore déductibles aux fins d'impôt	427	307
Provision liée à la maintenance	1 414	1 388
Produits différés	754	933
Reports en avant de pertes en capital non comptabilisés, solde net	131	118
Pertes de change latentes	202	309
<b>Total des différences temporaires nettes non comptabilisées</b>	<b>5 539 \$</b>	<b>7 884 \$</b>
Taux d'impôt différé établi selon les taux fédéral et provinciaux	26,45 %	26,45 %
	<b>1 465 \$</b>	<b>2 085 \$</b>
Impôts recouvrables non comptabilisés	39	38
<b>Total des actifs d'impôts différés nets non comptabilisés</b>	<b>1 504 \$</b>	<b>2 123 \$</b>

Les échéances des pertes fiscales autres que des pertes en capital selon le régime fédéral sont les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	Pertes fiscales
2033	1 \$
2034	3
2036	3
2037	2
2038	2
2040	2 791
2041	4 260
2042	1 630
Reports en avant de pertes autres que des pertes en capital	<b>8 692 \$</b>

Les paiements d'impôts sur le résultat réalisés en trésorerie par la Société en 2023 se sont chiffrés à 45 M\$ (67 M\$ en 2022).

## 12. CAPITAL-ACTIONS

	Nombre d'actions	Valeur (en millions de dollars canadiens)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>357 841 857</b>	<b>2 735 \$</b>
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	350 535	6
Actions émises au règlement d'unités d'actions liées au rendement	169 866	2
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>358 362 258</b>	<b>2 743</b>
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	107 028	1
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>358 469 286</b>	<b>2 744</b>

Le tableau ci-dessous présente les actions émises et en circulation d'Air Canada, ainsi que les actions pouvant être émises.

	2023	2022
<b>Actions émises et en circulation</b>		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	82 887 375	72 431 001
Actions à droit de vote de catégorie B	275 581 911	285 931 257
<b>Nombre total d'actions émises et en circulation</b>	<b>358 469 286</b>	<b>358 362 258</b>
<b>Actions pouvant être émises</b>		
Billets convertibles <span style="float: right;">note 8</span>	17 856 599	17 856 599
Options sur actions <span style="float: right;">note 13</span>	6 642 516	5 304 745
<b>Nombre total d'actions en circulation et d'actions pouvant être émises</b>	<b>382 968 401</b>	<b>381 523 602</b>

### Actions

Au 31 décembre 2023, les actions pouvant être émises par Air Canada se composent d'un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A (les « actions à droit de vote variable ») et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B (les « actions à droit de vote »). Les porteurs des deux catégories ont des droits équivalents, sauf pour le droit de vote, comme il est expliqué ci-après.

Seuls les non-Canadiens (au sens de la *Loi sur les transports au Canada*) peuvent être détenteurs, véritables propriétaires ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, des actions à droit de vote variable. Chaque action à droit de vote variable émise et en circulation est convertie en une action à droit de vote, automatiquement et sans autre intervention de la part d'Air Canada ou du porteur, si l'action à droit de vote variable est détenue, appartient en propriété véritable ou est contrôlée, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, par un Canadien au sens de la *Loi sur les transports au Canada*.

Seuls des Canadiens peuvent être détenteurs, véritables propriétaires ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, des actions à droit de vote. Une action à droit de vote émise et en circulation est convertie en une action à droit de vote variable, automatiquement et sans autre intervention de la part d'Air Canada ou du porteur, si cette action à droit de vote est détenue, appartient en propriété véritable ou est contrôlée, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, par une personne qui n'est pas un Canadien.

Les statuts d'Air Canada prévoient que les porteurs d'actions à droit de vote variable ont droit à une voix par action, sauf si i) le nombre d'actions à droit de vote variable en circulation, exprimé en pourcentage du total des actions à droit de vote d'Air Canada en circulation, est supérieur à 49 %, ou si ii) le total des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable ou en leur nom lors d'une assemblée est supérieur à 49 % du nombre total de voix pouvant être exprimées à cette assemblée. Si l'un des seuils ci-dessus devait être dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action à droit de vote variable diminuerait proportionnellement, de façon que : i) le pourcentage des voix rattachées à la catégorie des actions à droit de vote variable ne dépasse pas 49 % du total des voix rattachées à toutes les actions à droit de vote d'Air Canada émises et en circulation et ii) le nombre total de voix exprimées par les détenteurs d'actions à droit de vote variable ou en leur nom ne dépasse pas 49 % des voix pouvant être exprimées en assemblée. Par ailleurs, en cas de dépassement de l'une des limites applicables, les statuts d'Air Canada prévoient la réduction automatique des droits de vote rattachés aux actions à droit de vote variable de la manière suivante :

- *premièrement*, si nécessaire, les droits de vote d'un porteur non canadien (y compris un porteur non canadien autorisé à fournir un service aérien) détenant plus de 25 % des droits de vote seront réduits pour veiller à ce qu'il ne détienne jamais plus de 25 % des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote à une assemblée des actionnaires;
- *deuxièmement*, si nécessaire et après avoir effectué la première réduction susmentionnée, les droits de vote de tous les porteurs non canadiens autorisés à fournir un service aérien seront à nouveau proportionnellement réduits pour veiller à ce qu'ils ne détiennent collectivement jamais plus de 25 % des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote à une assemblée des actionnaires;
- *troisièmement*, si nécessaire et après avoir effectué les deux premières réductions susmentionnées, les droits de vote de tous les porteurs non canadiens en tant que catégorie seront proportionnellement réduits pour veiller à ce qu'ils ne détiennent collectivement jamais plus de 49 % des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote à une assemblée des actionnaires.

### Régime de droits des actionnaires

Conformément aux conditions de l'accord portant sur le régime de droits des actionnaires (le « régime de droits »), un droit (un « droit ») est accordé à l'égard de chaque action d'Air Canada émise et en circulation. Ces droits pourront être exercés uniquement lorsqu'une personne, de concert avec toute partie qui lui est liée, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions en circulation d'Air Canada, prises ensemble, autrement qu'au moyen d'une « offre permise » aux termes du régime de droits ou, dans certains cas, sans l'autorisation du Conseil. Avant cela, les droits ne peuvent être séparés des actions, ils ne peuvent être exercés et aucun certificat de droits distincts n'est délivré. Pour être une « offre permise » aux termes du régime de droits, l'offre doit notamment : i) être présentée à l'ensemble des porteurs d'actions, ii) demeurer en vigueur pendant au moins 105 jours (ou tout délai minimal d'une durée moindre fixé conformément au Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat [le « Règlement 62-104 »]), iii) prévoir que les actions ne peuvent faire l'objet d'une prise de livraison, sauf si plus de 50 % des actions alors en circulation, prises ensemble à l'exclusion de celles détenues par l'acquéreur (et par les personnes qui lui sont liées), ont été déposées sans que le dépôt ait été révoqué et iv) prévoir la prolongation de l'offre pendant au moins 10 jours si la condition relative au seuil de 50 % est remplie, afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions.

Par suite d'un événement qui déclenche l'exercice des droits et sous réserve des conditions du régime de droits, chaque droit permettra à son porteur, autre que l'acquéreur et les personnes qui lui sont liées, d'exercer son droit et de souscrire des actions d'Air Canada d'une valeur de deux cents dollars en échange de cent dollars (c'est-à-dire à 50 % du cours alors en vigueur). Lorsqu'ils exercent leurs droits, les Canadiens admissibles propriétaires effectifs des droits reçoivent des actions à droit de vote de catégorie B, et les porteurs de droits qui ne sont pas des Canadiens admissibles propriétaires effectifs reçoivent des actions à droit de vote variable de catégorie A.

Le régime de droits a été renouvelé lors de l'assemblée annuelle des actionnaires d'Air Canada en 2023 pour une période supplémentaire de trois ans (de 2023 à 2026).

### Billets convertibles

Comme il est décrit à la note 8, en 2022, la Société a racheté et annulé un montant total en capital de 635 M\$ (473 M\$ US) de ses billets convertibles. Une tranche de capital de 1 000 \$ US donnera droit à 65,1337 actions, réduisant ainsi le nombre d'actions pouvant être émises.

## 13. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### Régime d'intéressement à long terme d'Air Canada

Certains des employés de la Société participent au régime d'intéressement à long terme d'Air Canada (le « régime d'intéressement à long terme »). Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions de négociation restreinte à tous les cadres supérieurs et membres de la direction d'Air Canada. En ce qui concerne les options sur actions, 19 381 792 actions pouvaient initialement être émises aux termes du régime d'intéressement à long terme; de ce nombre, 3 929 646 demeurent disponibles aux fins d'émission future. Les unités d'actions liées au rendement et les unités d'actions de négociation restreinte en circulation ne donneront généralement pas lieu à l'émission de nouvelles actions puisqu'elles seront échangées contre des actions achetées sur le marché secondaire (et non émises à titre de nouvelles unités d'actions) ou contre des équivalents de trésorerie, au choix de la Société.

### Options sur actions

Les options sur actions en vertu du régime d'intéressement à long terme ont une durée d'au plus dix ans et sont assorties d'un prix d'exercice fondé sur la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution des options. La moitié des options attribuées sont assorties de conditions temporelles et sont acquises sur quatre ans. L'acquisition des options restantes est tributaire de critères de rendement, qui sont fondés sur les objectifs de marge d'exploitation (bénéfice d'exploitation divisé par les produits d'exploitation) établis par le conseil d'Air Canada pour la même période. Chaque option confère au salarié le droit d'acheter une action au prix d'exercice fixé.

Le nombre d'options sur actions d'Air Canada attribuées à des employés, la charge de rémunération qui y est liée et les hypothèses ayant servi à établir la charge de rémunération à base d'actions selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options se présentent comme suit :

	2023	2022
Charge de rémunération (en millions de dollars)	15 \$	16 \$
Nombre d'options sur actions attribuées à des salariés d'Air Canada	1 644 782	1 242 544
Moyenne pondérée de la juste valeur par option attribuée (en dollars)	10,01 \$	11,39 \$
Juste valeur globale des options sur actions attribuées (en millions de dollars)	16 \$	14 \$
Hypothèses relatives à la moyenne pondérée :		
Cours de l'action	19,88 \$	24,25 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,81 %-4,59 %	1,43 %-3,39 %
Volatilité attendue	58,60 %	55,64 %
Rendement des actions	0 %	0 %
Durée prévue des options (en années)	5,25	5,25

La volatilité attendue a été déterminée au moment de l'attribution au moyen du cours de l'action sur une base historique. Elle repose sur l'hypothèse que la volatilité historique est un indicateur des tendances futures, qui ne correspondent pas forcément aux données réelles.

Le tableau suivant résume les opérations concernant les options d'achat d'actions du régime d'intéressement à long terme.

	2023		2022	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Au début de l'exercice	5 304 745	26,39 \$	4 420 051	25,72 \$
Options attribuées	1 644 782	19,88	1 242 544	24,25
Options exercées	(107 028)	10,64	(350 535)	10,47
Options échues	-	-	(306)	12,64
Options éteintes	(199 983)	23,44	(7 009)	23,80
<b>Options en cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 642 516</b>	<b>25,10 \$</b>	<b>5 304 745</b>	<b>26,39 \$</b>
<b>Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 037 801</b>	<b>26,90 \$</b>	<b>2 405 704</b>	<b>25,12 \$</b>

Pour les options exercées en 2023, le prix moyen pondéré des actions à la date d'exercice s'établit à 20,73 \$ (20,30 \$ en 2022).

Fourchette des prix d'exercice	Date d'échéance	Options en cours – 2023			Options pouvant être exercées – 2023	
		Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
9,41 \$	2026	68 498	3	9,41	68 498	9,41
12,83 \$ – 26,40 \$	2027	434 869	4	14,86	434 869	14,86
22,53 \$ – 27,75 \$	2028	824 758	5	26,52	824 758	26,52
33,11 \$ – 43,22 \$	2029	828 814	6	33,27	823 249	33,20
15,35 \$ – 32,42 \$	2030	1 141 435	7	31,16	563 295	30,84
23,80 \$ – 26,93 \$	2031	541 757	8	25,37	167 411	25,39
17,37 \$ – 24,61 \$	2032	1 164 354	9	24,29	145 721	24,29
17,61 \$ – 24,19 \$	2033	1 638 031	10	19,88	10 000	24,19
		<b>6 642 516</b>		<b>25,10 \$</b>	<b>3 037 801</b>	<b>26,90 \$</b>

Fourchette des prix d'exercice	Date d'échéance	Options en cours – 2022			Options pouvant être exercées – 2022	
		Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
9,23 \$ – 9,61 \$	2023	86 327	1	9,34	86 327	9,34
9,41 \$	2026	68 498	4	9,41	68 498	9,41
12,83 \$ – 26,40 \$	2027	451 405	5	14,82	451 405	14,82
22,53 \$ – 27,75 \$	2028	851 506	6	26,53	846 843	26,52
33,11 \$ – 43,22 \$	2029	837 189	7	33,28	401 914	33,26
15,35 \$ – 32,42 \$	2030	1 183 930	8	30,80	461 819	30,78
23,80 \$ – 26,93 \$	2031	583 346	9	25,35	88 898	25,37
17,37 \$ – 24,61 \$	2032	1 242 544	10	24,25	-	-
		<b>5 304 745</b>		<b>26,39 \$</b>	<b>2 405 704</b>	<b>25,12 \$</b>



**Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions de négociation restreinte**

Le régime d'intéressement à long terme prévoit aussi l'attribution d'unités d'actions liées au rendement (les « UAR ») et d'unités d'actions de négociation restreinte (les « UANR »). Les modalités d'acquisition reposent sur l'atteinte, par la Société, de sa cible relative au cumul des bénéfices annuels sur une période de trois ans pour 75 % des UAR, et sur le rendement total relatif pour les actionnaires sur la même période de trois ans pour 25 % des UAR. Quant aux UANR, elles sont acquises à la clôture des trois années qui suivent leur date d'attribution. Les UAR et les UANR attribuées sont généralement échangées contre des actions d'Air Canada achetées sur le marché secondaire ou contre des équivalents de trésorerie, au choix du Conseil d'administration.

La charge de rémunération ayant trait aux UAR et aux UANR a été de 23 M\$ en 2023 (16 M\$ en 2022).

Le tableau suivant résume les opérations concernant les unités d'actions du régime d'intéressement à long terme.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
À l'ouverture de l'exercice	2 891 925	2 197 983
Unités d'actions attribuées	1 840 914	1 316 113
Unités d'actions réglées	(574 614)	(595 284)
Unités d'actions éteintes	(124 134)	(26 887)
<b>Unités d'actions en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 034 091</b>	<b>2 891 925</b>

**Régime d'actionariat des employés**

Les employés admissibles peuvent adhérer à un régime d'actionariat. Ils peuvent y investir de 2 % à 10 % de leur salaire de base pour l'achat d'actions sur le marché secondaire. Air Canada versera une cotisation équivalant à 33,33 % des cotisations versées par les employés. En 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 21 M\$ (9 M\$ en 2022, avec entrée en vigueur du régime le 1<sup>er</sup> juin 2022) relativement au régime d'actionariat des employés.

## 14. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du bénéfice par action – résultat de base et dilué.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2023	2022
<b>Numérateur :</b>		
<b>Résultat net (perte nette)</b>	<b>2 276 \$</b>	<b>(1 700) \$</b>
Effet de la conversion présumée des billets convertibles	(33)	(46)
Retrancher l'effet antidilutif	-	46
<b>Numérateur ajusté servant au calcul du bénéfice (de la perte) par action – résultat dilué</b>	<b>2 243 \$</b>	<b>(1 700) \$</b>
<b>Dénominateur :</b>		
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	<b>358</b>	<b>358</b>
Effet des titres potentiellement dilutifs :		
Options sur actions	-	-
Billets convertibles	18	44
Retrancher l'effet antidilutif	-	(44)
<b>Dénominateur ajusté servant au calcul du bénéfice (de la perte) par action – résultat dilué</b>	<b>376</b>	<b>358</b>
<b>Bénéfice (perte) par action – résultat de base</b>	<b>6,35 \$</b>	<b>(4,75) \$</b>
<b>Bénéfice (perte) par action – résultat dilué</b>	<b>5,96 \$</b>	<b>(4,75) \$</b>

Le calcul du résultat par action est effectué à partir de chiffres entiers et non de millions arrondis. Il n'est donc pas possible de se servir des montants ci-dessus pour recalculer les valeurs par action.

N'entrent pas dans le calcul de la perte par action – résultat dilué pour 2023, les 4 975 000 options en cours (4 341 000 options en 2022) pour lesquelles les prix d'exercice étaient supérieurs au cours moyen des actions pour l'exercice. Les options en cours dont les prix d'exercice étaient inférieurs au cours moyen des actions pour l'exercice ont été incluses dans le calcul de la perte diluée par action; selon la méthode de rachat d'actions, cela a donné lieu à moins de un million de titres potentiellement dilutifs.

## 15. ENGAGEMENTS

### Engagements en capital et engagements au titre de contrats de location

Les engagements en capital comprennent les livraisons futures d'appareils faisant l'objet de commandes fermes et les engagements relatifs à l'acquisition d'autres immobilisations corporelles. Le coût total estimatif des appareils repose sur leurs prix de livraison, qui comprennent les augmentations estimatives. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture le 31 décembre 2023 de 1,3243 \$ CA. Les engagements minimaux futurs en vertu de ces contrats sont présentés ci-dessous.

Les engagements en capital visent l'acquisition de 18 appareils 787-10 de Boeing, annoncée par Air Canada en 2023. Les livraisons devraient commencer au quatrième trimestre de 2025, et le dernier avion devrait être livré au premier trimestre de 2027. Le contrat d'achat comprend des options visant 12 appareils 787-10 supplémentaires de Boeing. Ce contrat d'achat remplace un contrat d'achat annoncé précédemment visant l'achat de deux avions-cargos 777 de Boeing et, par conséquent, Air Canada ne prendra plus possession des deux avions-cargos.

Les engagements en capital comprennent aussi l'achat de deux appareils 787-9 de Boeing dont la livraison est prévue en 2024, et les livraisons des 27 appareils A220 d'Airbus restants faisant l'objet d'une commande ferme, qui sont prévues entre 2024 et 2027.

Comme il est décrit ci-dessous, on compte également des engagements en capital liés à l'acquisition de 30 appareils à distance franchissable accrue (ou XLR, pour *extra-long range*) de la gamme A321neo d'Airbus (« Airbus A321XLR »). Les livraisons devraient commencer en 2025, et le dernier avion devrait arriver en 2029. Sur les 30 appareils acquis, 15 seront loués et 15 seront acquis dans le cadre d'un contrat d'achat conclu avec Airbus S.A.S. prévoyant des droits visant l'achat d'un maximum de 10 autres appareils entre 2027 et 2031. Les montants au titre des paiements de loyers périodiques des 15 contrats de location sont pris en compte dans les périodes indiquées. Les paiements de loyers relatifs à cinq appareils Boeing 737 MAX 8 dont la livraison est prévue en 2025 sont également inclus.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total
Engagements d'immobilisations	2 000 \$	2 204 \$	4 003 \$	1 397 \$	790 \$	2 067 \$	12 461 \$

En 2022, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un contrat d'achat de 30 appareils hybrides électriques ES-30 en cours de développement par la société Heart Aerospace. Comme la conception et des spécifications de l'avion sont encore en élaboration, le coût final ne peut pas être déterminé et n'est donc pas présenté dans le tableau ci-dessus, mais le contrat prévoit un prix plafond. Les appareils régionaux devraient entrer en service en 2028.

La Société loue et sous-loue certains appareils et moteurs de rechange à Jazz, son transporteur régional, et les loyers sont refacturés à Air Canada par l'intermédiaire de son contrat d'achat de capacité avec Jazz. Ces montants nets sont présentés dans le compte consolidé de résultat. Les contrats de location et de sous-location portent sur 15 appareils CRJ-200 de Mitsubishi, 20 appareils CRJ-900 de Mitsubishi, 25 appareils E175 d'Embraer et 13 moteurs de rechange. Les revenus de location et de sous-location et les charges relatives à chacun de ces appareils et moteurs se chiffrent à 119 M\$ en 2023 (150 M\$ en 2022).

### Autres obligations contractuelles

L'obligation de paiement minimal future non résiliable pour les 12 prochains mois dans le cadre d'accords commerciaux avec les transporteurs régionaux est d'environ 1 370 M\$, ce qui comprend les coûts refacturés pour soutenir les engagements de vols minimaux.

## 16. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

### Récapitulatif des instruments financiers

(en millions de dollars canadiens)	Valeurs comptables					31 décembre 2022
	31 décembre 2023					
	Classement des instruments financiers					
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs évalués au coût amorti	Passifs évalués au coût amorti	Total	
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 817 \$	- \$	- \$	- \$	2 817 \$	2 693 \$
Placements à court terme	5 734	-	-	-	5 734	5 295
Créances clients	-	-	1 121	-	1 121	1 037
Placements, dépôts et autres actifs						
Placements à long terme	744	-	-	-	744	823
Placement en titres de capitaux propres dans Chorus	-	40	-	-	40	51
Liquidités soumises à restrictions	89	-	-	-	89	79
Dépôts liés à des appareils et autres dépôts	-	-	53	-	53	54
Autres placements	11	25	-	-	36	13
Instruments dérivés						
Contrats à terme sur actions	-	-	-	-	-	6
Dérivés de change	14	-	-	-	14	52
	<b>9 409 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>1 174 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>10 648 \$</b>	<b>10 103 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes fournisseurs	- \$	- \$	\$	3 034 \$	3 034 \$	2 314 \$
Dérivés de change	179	-	-	-	179	192
Dérivé intégré sur billets convertibles	56	-	-	-	56	120
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	-	-	-	866	866	1 263
Dette à long terme et obligations locatives	-	-	-	12 996	12 996	15 043
	<b>235 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>16 896 \$</b>	<b>17 131 \$</b>	<b>18 932 \$</b>

### Récapitulatif du profit sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)		2023	2022
Dérivé intégré sur billets convertibles	note 8	64 \$	219 \$
Placé à court terme et à long terme		45	(86)
Autres		6	-
<b>Profit sur les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur</b>		<b>115 \$</b>	<b>133 \$</b>

## **Gestion du risque**

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque, la Société a pour ligne de conduite de gérer le risque de marché en recourant à divers instruments financiers dérivés. La Société ne recourt à ces instruments qu'aux fins de la gestion des risques et non à des fins spéculatives. Toute variation des flux de trésorerie liés à des instruments dérivés est conçue pour être une couverture économique et compensée par des variations des flux de trésorerie liées au risque faisant l'objet de la couverture.

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions normales de concurrence. Les justes valeurs de ces dérivés sont déterminées à partir des prix observés sur un marché actif, s'il en est. En l'absence d'un tel marché, la Société établit les justes valeurs par application d'une technique d'évaluation comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés. La technique d'évaluation intègre tous les facteurs que les intervenants prendraient en considération pour fixer un prix, y compris le risque de crédit de la Société et celui de la contrepartie.

### Risque de liquidité

La Société gère ses besoins de liquidité grâce à diverses stratégies, notamment en s'efforçant de maintenir et d'améliorer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, en concluant des engagements de financement pour les appareils nouveaux et existants ainsi qu'en exécutant d'autres activités de financement.

Les besoins de liquidité se rapportent principalement à la nécessité de remplir les obligations liées aux passifs financiers, aux engagements en capital, aux activités courantes, aux obligations contractuelles et autres. La Société contrôle et gère le risque de liquidité en préparant des prévisions de trésorerie à cycle continu pour une période minimale d'au moins 12 mois après chaque période de présentation de l'information financière, en surveillant l'état et la valeur des actifs disponibles pour servir de garantie dans le cadre d'accords de financement, et de ceux déjà affectés en garantie, en préservant sa marge de manœuvre relativement à ces accords et en établissant des programmes pour surveiller et respecter les conditions des accords de financement.

Au 31 décembre 2023, les liquidités totalisaient 10 290 M\$ et comprenaient un montant de 9 295 M\$ au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme et à long terme, et un montant de 995 M\$ était disponible en vertu des facilités de crédit non utilisées. Un montant de 393 M\$ est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie au titre des fonds détenus en fiducie par Vacances Air Canada conformément aux exigences de la réglementation encadrant les produits perçus d'avance par les voyageurs (386 M\$ au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie comprend des placements dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins qui totalisent 364 M\$ (464 M\$ au 31 décembre 2022).

En 2023, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement à court terme et à long terme se sont établis à 245 M\$ et comprenaient des achats de placements à long terme d'un montant brut de 1 963 M\$ et des cessions de placements à long terme d'un montant brut de 1 261 M\$. En 2022, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement à court terme et à long terme se sont élevés à 959 M\$ et comprenaient des achats de placements à long terme d'un montant brut de 1 516 M\$ et des cessions de placements à court terme d'un montant brut de 764 M\$.

La note 8 présente une analyse des échéances des composantes en capital et en intérêts des obligations de remboursement de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location de la Société, et la note 15 présente quant à elle une analyse des engagements liés à l'exploitation fixes de la Société et de ses engagements en capital.

### Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché englobe les catégories de risque suivantes pour la Société : le risque lié au prix du carburant, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié à la rémunération fondée sur des actions.

### Risque lié au prix du carburant

Le risque lié au prix du carburant est le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison de variations des prix du carburant d'aviation. Afin d'atténuer sa vulnérabilité aux prix du carburant d'aviation et d'aider à réduire la volatilité des flux de trésorerie liés à l'exploitation, la Société peut choisir de conclure des contrats dérivés avec des intermédiaires financiers. La Société peut utiliser les contrats dérivés pour le carburant d'aviation, le mazout et le pétrole brut. La politique de la Société permet de couvrir jusqu'à 75 % des achats de carburant d'aviation projetés de l'année civile en cours, 50 % des achats de carburant d'aviation projetés de l'année civile suivante et 25 % des achats de carburant d'aviation projetés pour toute année civile ultérieure. Ces limites sont des maximums, mais elles ne sont pas impératives. Il n'y a aucune limite de couverture minimale mensuelle. La stratégie est passée régulièrement en revue et adaptée, au besoin, aux conditions du marché.

En 2023, la Société a acheté des options d'achat de carburant d'aviation couvrant une partie du risque lié au carburant pour 2023. La prime en espèces liée à ces contrats s'est élevée à 44 M\$. Les coûts liés aux primes et les profits et les pertes de couverture sont reclassés depuis les autres éléments du résultat global vers la charge de carburant d'aviation des appareils au titre des règlements des dérivés. Des contrats dérivés liés au carburant ont été réglés en trésorerie pour une juste valeur de 95 M\$ avec position favorable à la Société, et un gain net de couverture de 51 M\$ a été comptabilisé dans la charge de carburant d'aviation. Aucune inefficacité de la couverture n'a été comptabilisée. Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucun dérivé lié au carburant en cours.

Il n'y a eu aucune activité de couverture du carburant en 2022.

### Risque de change

Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, alors qu'une grande partie de ses charges, de ses dettes et de ses engagements en capital sont libellés en devises, principalement en dollars américains. Le risque de change correspond au risque que les variations des cours des monnaies étrangères puissent avoir une incidence défavorable sur le résultat d'exploitation et les flux de trésorerie. En matière de gestion du risque de change, l'objectif de la Société est de réduire le risque de flux de trésorerie lié aux flux de trésorerie libellés en devises.

Certaines ventes d'Air Canada sont libellées en dollars américains et dans d'autres monnaies, qui sont ensuite converties en dollars américains dans le cadre du programme de gestion des risques de la Société. En 2023, ces entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation ont totalisé environ 4,2 G\$ US et les charges d'exploitation libellées en dollars américains se sont chiffrées à environ 7,8 G\$ US. Les sorties de trésorerie non liées aux activités d'exploitation en dollars américains, principalement liées aux paiements d'intérêt sur la dette libellée en dollars américains, et les sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement se sont élevées à environ 2,2 G\$ US. Pour 2023, cela a donné lieu à une exposition aux flux de trésorerie nets en dollars américains d'environ 5,8 G\$ US.

La Société a établi sa couverture cible à 60 % sur une période continue de 18 mois en vue de gérer l'exposition aux flux de trésorerie nets en dollars américains décrite ci-dessus à l'aide des stratégies de gestion du risque énoncées ci-après :

- la constitution de réserves de trésorerie en dollars américains pouvant servir de couverture économique à l'égard des fluctuations du dollar américain. Au 31 décembre 2023, les soldes de trésorerie ainsi que de placements à court et à long terme en dollars américains s'établissaient à 1 123 M\$ (845 M\$ US) (693 M\$ [511 M\$ US] au 31 décembre 2022). Une partie des réserves de trésorerie et de placements représentent une couverture économique contre la dette nette à long terme libellée en dollars américains alors que le reliquat est constitué de réserves de trésorerie et de placements aux fins d'exploitation imputées à l'exposition aux flux de trésorerie nets en dollars américains sur une période continue de 18 mois. En 2023, une perte de 18 M\$ (profit de 72 M\$ en 2022) a été comptabilisée au poste « Profit (perte) de change » pour tenir compte de la variation de la valeur de marché équivalente en dollars canadiens des soldes détenus de trésorerie et de placements à court et à long terme en dollars américains;
- l'immobilisation du taux de change au moyen de divers dérivés sur devises, dont les dates d'échéance correspondent aux dates prévues des décaissements nets en dollars américains.

Le nombre de dérivés sur devises conclus et leurs dates d'échéance correspondante sont fonction de plusieurs facteurs, dont le montant des produits en devises pouvant être convertis, les sorties nettes de trésorerie en dollars américains, ainsi que le montant affecté aux paiements de matériel volant et au remboursement de la dette. Étant donné le montant notionnel des dérivés sur devises au 31 décembre 2023 décrits plus amplement ci-après, environ 63 % des sorties de trésorerie nettes libellées en dollars américains sont couvertes pour 2024 et environ 39 % sont couvertes pour 2025, la couverture au moyen de dérivés obtenue étant de 56 % pour les 18 prochains mois. Les réserves de trésorerie et de placements en dollars américains aux fins d'exploitation conjuguées à la couverture par des dérivés permettent d'atteindre une couverture de 60 % sur les 18 prochains mois.

Au 31 décembre 2023, la Société avait en cours des contrats d'options sur devises et des contrats de swaps, échéant en 2024 et 2025, visant l'achat à l'échéance de dollars américains au moyen de dollars canadiens relativement à 5 982 M\$ (4 542 M\$ US) à un taux moyen pondéré de 1,3089 \$ pour 1,00 \$ US (5 798 M\$ [4 310 M\$ US] en 2022 échéant en 2023 et 2024, à un taux moyen pondéré de 1,2986 \$ pour 1,00 \$ US). La Société a également mis en place des mesures de protection en vue de la vente d'une partie de ses euros, de ses livres sterling, de ses yens, de ses yuans et de ses dollars australiens excédentaires (276 M€ EUR, 166 M£ GBP, 14 797 M¥ JPY et 124 M\$ AUD) avec règlement en 2024 et 2025 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,1292 € EUR, 1,2790 £ GBP, 0,0075 ¥ CNH et 0,6920 \$ AUD pour 1,00 \$ US (au 31 décembre 2022 : 198 M€ EUR, 244 M£ GBP, 17 405 M¥ JPY, 355 M¥ CNH et 126 M\$ AUD avec règlement en 2023 et en 2024 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,0828 € EUR, 1,2467 £ GBP, 0,0082 ¥ JPY, 0,1419 ¥ CNH et 0,7072 \$ AUD pour 1,00 \$ US).

Les structures de couverture mises en place ont diverses caractéristiques d'évaluation des options, comme des conditions à barrière désactivante et le plafonnement des bénéficiaires et, compte tenu de la volatilité présumée qui est utilisée dans le calcul de la juste valeur, la juste valeur nette de ces contrats sur devises au 31 décembre 2023 était de 165 M\$ avec position favorable aux contreparties (140 M\$ avec position favorable aux contreparties en 2022). Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme couverture aux fins comptables et sont comptabilisés à la juste valeur. En 2023, un profit de 139 M\$ a été constaté dans le poste « Profit (perte) de change » relativement à ces dérivés (profit de 174 M\$ en 2022). En 2023, les contrats de dérivés de change ont été réglés en trésorerie pour une juste valeur nette de 163 M\$ avec position favorable à la Société (46 M\$ avec position favorable à la Société en 2022).

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est partie à des titres de créance à taux fixe et à taux variable, et elle loue aussi certains actifs pour lesquels le montant du loyer fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt à court terme. La Société gère son risque de taux d'intérêt sur la base d'un portefeuille et recherche, pour chacun des contrats qu'elle conclut, les conditions de financement les plus avantageuses compte tenu de tous les facteurs pertinents, notamment la marge de crédit, l'échéance et la base. La gestion du risque vise à réduire au minimum la possibilité que des variations des taux d'intérêt entraînent des variations défavorables des flux de trésorerie de la Société. La trésorerie et le portefeuille de placements à court terme et à taux variable servent de couverture économique à une partie de la dette à taux variable.

Le ratio obligations à taux fixe-obligations à taux variable en cours vise à assurer une certaine marge de manœuvre quant à la structure du capital de la Société et est fonction d'un objectif à long terme de 60 % à taux fixe et de 40 % à taux variable, mais permet une certaine flexibilité en fonction des conditions du marché. Le ratio au 31 décembre 2023 était de 75 % à taux fixe et de 25 % à taux variable (71 % et 29 %, respectivement, au 31 décembre 2022).

### Risque lié à la rémunération fondée sur des actions

La Société émet des UAR et des UANR à certains de ses salariés, selon la description donnée à la note 13. Chaque UAR et chaque UANR confèrent à leur détenteur le droit de recevoir une action, un montant en trésorerie équivalant à la valeur de marché d'une action ou une combinaison des deux, au choix du Conseil d'administration.

Pour tenir compte du risque lié au cours de l'action, la Société a conclu des contrats à terme sur actions pour couvrir les UAR et les UANR acquises en 2023. Les dates des contrats à terme ont coïncidé avec les modalités d'acquisition et les dates de règlement prévues de 325 000 UAR et UANR en 2023. Ces contrats n'ont pas été désignés comme instruments de couverture aux fins comptables. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont, par conséquent, inscrites dans le profit (la perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur de la période au cours de laquelle elles se produisent. En 2023, un profit de moins de 1 M\$ a été constaté (perte de moins de 1 M\$ en 2022). Des contrats à terme sur actions ont été dénoués par règlement en trésorerie, ce qui a donné lieu à une juste valeur de 6 M\$, avec position favorable à la Société en 2023 (7 M\$ en 2022). Il n'y a aucun contrat à terme sur actions en cours au 31 décembre 2023.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Au 31 décembre 2023, la Société était exposée au risque de crédit lié principalement aux valeurs comptables de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients, des placements à long terme et des instruments dérivés. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme et à long terme sont placés auprès de grands établissements financiers, de différents ordres de gouvernement au Canada et de grandes sociétés. Les créances clients résultent généralement de la vente de billets à des personnes qui pour la plupart règlent l'achat par cartes de crédit reconnues auprès d'agents de voyages, de centres de voyages intra-entreprises ou d'autres sociétés aériennes dispersés géographiquement. Les créances clients liées aux produits fret sont par ailleurs associées aux comptes d'un grand nombre de clients dispersés géographiquement. Les créances clients liées aux accords visant l'émission de points Aéroplan sont principalement associées à de grands établissements financiers, et tout risque lié à ces clients est réduit par la nature et la taille relatives des activités exercées par ces partenaires. Des directives concernant les cotes de solvabilité sont utilisées pour déterminer les contreparties aux dérivés. Afin d'atténuer sa vulnérabilité au risque de crédit et d'évaluer la qualité du crédit de ses contreparties, la Société passe régulièrement en revue leurs cotes de solvabilité et établit des limites de crédit lorsqu'elle le juge nécessaire.

### Analyse de sensibilité

Suit une analyse de sensibilité pour chaque type de risque de marché auquel la Société est exposée du fait des importants instruments financiers qu'elle a comptabilisés au 31 décembre 2023. L'analyse de sensibilité est fondée sur certaines variations du facteur de risque pertinent. Ces hypothèses ne sont pas nécessairement représentatives des variations réelles de ces risques et ne sauraient être considérées comme fiables. Étant donné la volatilité potentielle des marchés des capitaux et des marchandises, les variations réelles et les pourcentages de variation connexes pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont présentés ci-après. Les variations de bénéfice ne peuvent généralement être extrapolées, la corrélation entre la modification de l'hypothèse et la variation du bénéfice pouvant ne pas être linéaire. Aux fins de présentation de l'information, chacun des risques est évalué indépendamment des autres risques. Cependant, dans les faits, des variations de l'un des facteurs peuvent donner lieu à des variations d'un ou de plusieurs autres facteurs, ce qui peut amplifier ou atténuer les sensibilités.



L'analyse de sensibilité liée aux contrats dérivés est fondée sur la variation de la juste valeur estimée qui s'applique au dérivé le 31 décembre 2023, compte tenu d'un certain nombre de variables, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Cette analyse ne tient pas compte de la variation de la juste valeur qui s'appliquerait au dérivé si la modification du risque de marché s'appliquait à la date d'échéance du contrat dérivé.

(en millions de dollars canadiens)	Risque de taux d'intérêt		Risque de change <sup>1)</sup>		Autre risque de prix <sup>2), 3)</sup>	
	Bénéfice		Bénéfice		Bénéfice	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 5 %	Diminution de 5 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 \$	(28) \$	(21) \$	21 \$	- \$	- \$
Placements à court terme	57 \$	(57) \$	(32) \$	32 \$	- \$	- \$
Placements à long terme	7 \$	(7) \$	(3) \$	3 \$	- \$	- \$
Dépôts liés à des appareils	- \$	- \$	(2) \$	2 \$	- \$	- \$
Dettes à long terme et obligations locatives	(33) \$	33 \$	517 \$	(517) \$	- \$	- \$
Dérivés de change	- \$	- \$	(8) \$	8 \$	- \$	- \$
Dérivé intégré sur billets convertibles	- \$	- \$	- \$	- \$	(6) \$	6 \$

1) L'augmentation (la diminution) du change est attribuable au raffermissement (à l'affaiblissement) du dollar canadien par rapport au dollar américain. L'incidence sur la dette à long terme et les obligations locatives comprend un montant de 6 M\$ lié à la variation du dollar canadien par rapport au yen. Les variations d'autres monnaies n'ont pas d'incidence importante sur les instruments financiers de la Société.

2) L'analyse de sensibilité concernant les dérivés intégrés sur billets convertibles est fondée sur une variation totale de la valeur de 10 %.

En ce qui a trait à la participation d'Air Canada dans Chorus, une augmentation (diminution) de 10 % du cours de l'action de Chorus entraînerait une augmentation (diminution) de 4 M\$ des autres éléments du résultat global.

#### Clauses restrictives des accords concernant les cartes de crédit

Les accords principaux de traitement des opérations par carte de crédit de la Société prévoient des seuils au-delà desquels la Société est tenue de fournir des dépôts en espèces aux fournisseurs de services concernés. Les obligations de fournir des dépôts en espèces et le montant devant être versé au titre du dépôt sont fondés sur une matrice évaluant, tous les trimestres, un ratio de couverture des frais fixes pour la Société ainsi que ses liquidités non soumises à restrictions et ses placements à court terme. En 2023, la Société n'a fourni aucun dépôt en espèces aux termes de ces accords (aucun dépôt en 2022).

#### **Justes valeurs des instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière**

En raison de l'échéance très rapprochée ou à court terme qui les caractérise, les instruments financiers inscrits à titre d'actifs et de passifs financiers courants à l'état consolidé de la situation financière, qui comprennent les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer, ont une valeur comptable proche de leur juste valeur. Les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont par conséquent constatés à la juste valeur.

Les valeurs comptables des dérivés sont égales à leur juste valeur, qui est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés étant donné les taux d'intérêt en vigueur sur le marché estimés.

La direction a estimé la juste valeur de sa dette à long terme au moyen de techniques d'évaluation dont les flux de trésorerie actualisés, tenant compte des informations du marché disponibles et des valeurs négociées le cas échéant, des taux d'intérêt en vigueur sur le marché, des conditions liées à des garanties éventuelles, des conditions actuelles des marchés du crédit et de l'estimation la plus récente des marges de crédit applicables à la Société selon des opérations récentes. D'après les données non observables importantes (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs), la juste valeur estimative de la dette se chiffre à 10 975 M\$ comparativement à sa valeur comptable de 11 455 M\$.

Le tableau qui suit présente les évaluations à la juste valeur inscrites à l'état consolidé de la situation financière, classées en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations.

Évaluations récurrentes (en millions de dollars canadiens)	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture, d'après ce qui suit :			
	31 décembre 2023	Cours sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres détenus à des fins de transaction				
Équivalents de trésorerie	364 \$	- \$	364 \$	- \$
Placements à court terme	5 734	-	5 734	-
Placements à long terme	744	-	744	-
Placement en titres de capitaux propres dans Chorus	40	40	-	-
Instruments dérivés				
Dérivés de change	14	-	14	-
<b>Total</b>	<b>6 896 \$</b>	<b>40 \$</b>	<b>6 856 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments dérivés				
Dérivés de change	179 \$	- \$	179 \$	- \$
Dérivé intégré sur billets convertibles	56	-	56	-
<b>Total</b>	<b>235 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>235 \$</b>	<b>- \$</b>

Les actifs financiers détenus par des établissements financiers sous forme de trésorerie et de trésorerie soumise à des restrictions sont exclus du tableau de classement des évaluations à la juste valeur ci-dessus du fait qu'ils ne sont pas évalués selon une méthode d'évaluation.

La méthode utilisée par la Société consiste à comptabiliser les transferts depuis et vers les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2023.

### Compensation des instruments financiers dans l'état consolidé de la situation financière

La Société compense les actifs et les passifs financiers et présente le solde net à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'elle a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, la Société signe divers accords de compensation globale ou d'autres accords similaires qui ne réunissent pas les critères relatifs à la compensation dans l'état consolidé de la situation financière, mais permettent néanmoins la compensation des montants correspondants dans certaines circonstances, comme la résiliation des contrats ou la faillite ou une défaillance de l'une des parties à l'accord.

Air Canada est partie à des accords sectoriels de chambre de compensation en vertu desquels certaines créances clients liées aux produits passages, fret et autres sont réglées sur la base du solde net avec la contrepartie par l'intermédiaire de la chambre de compensation. Ces opérations sont principalement attribuables à des accords interlignes avec d'autres sociétés aériennes. Ces accords commerciaux, conclus entre les transporteurs, permettent la vente et le règlement de services de transport aérien et de services connexes. Les montants interlignes facturés et au titre des prestations de services en cours s'élèvent à 126 M\$ sur la base du solde brut au 31 décembre 2023 (112 M\$ au 31 décembre 2022). Ces montants seront réglés sur la base du solde net à une date ultérieure, mais les soldes nets ne seront connus qu'à la date du règlement.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés ou qui sont visés par des accords-cadres de compensation globale exécutoire ou d'autres accords similaires, mais qui n'ont pas été compensés en date des 31 décembre 2023 et 2022. La colonne « Solde net » indique le solde qui aurait été inscrit à l'état consolidé de la situation financière si tous les droits de compensation avaient été exercés.

Actifs financiers (en millions de dollars canadiens)	Soldes compensés			Soldes non compensés	Solde net
	Actifs, solde brut	Passifs compensés, solde brut	Soldes nets présentés	Instruments financiers	
<b>31 décembre 2023</b>					
Actifs dérivés	43 \$	(29) \$	14 \$	- \$	14 \$
	<b>43 \$</b>	<b>(29) \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>14 \$</b>
<b>31 décembre 2022</b>					
Actifs dérivés	115 \$	(63) \$	52 \$	6 \$	58 \$
	<b>115 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>58 \$</b>

Passifs financiers (en millions de dollars canadiens)	Soldes compensés			Soldes non compensés	Solde net
	Passifs, solde brut	Actifs compensés, solde brut	Soldes nets présentés	Instruments financiers	
<b>31 décembre 2023</b>					
Passifs dérivés	257 \$	(78) \$	179 \$	- \$	179 \$
	<b>257 \$</b>	<b>(78) \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>179 \$</b>
<b>31 décembre 2022</b>					
Passifs dérivés	245 \$	(53) \$	192 \$	- \$	192 \$
	<b>245 \$</b>	<b>(53) \$</b>	<b>192 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>192 \$</b>

## 17. ÉVENTUALITÉS, GARANTIES ET INDEMNITÉS

### Provisions pour éventualités et litiges

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites et actions en justice, notamment de réclamations de la part de divers groupes d'employés syndiqués d'Air Canada, et des provisions ont été constituées en conséquence. La direction est d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura pas un effet négatif important sur la situation financière de la Société ni sur ses résultats.

### Garanties

De concert avec d'autres sociétés aériennes, la Société est partie à des accords d'avitaillement et de dégivrage avec neuf sociétés d'avitaillement et trois sociétés de dégivrage d'appareils dans divers grands aéroports du Canada. Ces entités fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts. La dette globale de ces entités qui n'a pas été consolidée par la Société selon la norme IFRS 10 *États financiers consolidés* est d'environ 1 215 M\$ au 31 décembre 2023 (1 181 M\$ au 31 décembre 2022), ce qui correspond au risque de perte maximal auquel s'expose la Société, avant la prise en compte de la valeur des actifs qui garantissent les obligations et de tout partage de coûts éventuels avec les autres sociétés aériennes contractantes. La Société considère le risque en découlant comme minime. Chaque société aérienne contractante qui fait partie d'une de ses entités participe à la garantie de sa dette d'une manière proportionnelle à l'utilisation qu'elle fait du réseau. La durée de ces accords varie, mais elle dépasse généralement cinq ans.

### Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut différents contrats, notamment des contrats d'exploitation ou de crédit-bail immobilier, des contrats de financement ou de location d'appareils, des contrats de services techniques et des contrats conclus avec des administrateurs ou des dirigeants et autres accords commerciaux, dont certains peuvent donner lieu à des indemnisations à des contreparties qui peuvent entraîner le paiement, par la Société, des coûts ou des pertes engagés par ces contreparties. La Société ne peut raisonnablement estimer le montant éventuel, s'il en est, qu'elle pourrait avoir à payer en vertu de telles conventions d'indemnisation. Ce montant dépend aussi de l'issue de faits et de circonstances futurs, qui ne peut être prédite. Certaines conventions établissent un montant potentiel maximal, tandis que d'autres ne précisent pas de montant maximal ou de période limitée. Par le passé, la Société n'a fait aucun paiement important aux termes de telles conventions d'indemnisation.

La Société s'attend à être protégée par ses assurances dans la plupart des cas de responsabilité extracontractuelle et certaines des obligations contractuelles.

## 18. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

La Société considère le capital comme la somme de la dette à long terme et des obligations locatives, du dérivé intégré sur billets convertibles et de la valeur comptable des capitaux propres (du déficit) attribuables à ses actionnaires. La Société surveille aussi sa dette nette, qui correspond au total de la dette à long terme et des obligations locatives moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme et à long terme.

La Société gère son capital en fonction des principaux objectifs suivants :

- veiller à ce que la Société ait accès au capital afin de financer ses obligations contractuelles à leur échéance et veiller à ce que les niveaux de trésorerie soient suffisants pour pallier la détérioration de la situation économique;
- veiller à ce que les décisions portant sur la répartition des capitaux se traduisent par des résultats suffisants et évaluer l'efficacité avec laquelle la Société répartit ses capitaux pour produire des résultats;
- planifier les obligations de remboursement afin qu'elles cadrent avec la durée d'utilité prévue des principaux actifs générateurs de produits de la Société;
- maintenir un équilibre adéquat entre le capital provenant d'emprunts et le capital provenant d'investisseurs;
- surveiller la qualité de crédit de la Société afin de lui faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société prend les mesures suivantes : elle modifie parfois le type de capital auquel elle a recours ou le montant, notamment en optant pour l'achat au lieu du financement de la dette ou de la location, elle reporte ou annule des dépenses liées au matériel volant en n'exerçant pas les options disponibles ou en vendant les options qu'elle détient sur des appareils et elle rachète ou émet des titres de créance ou émet des titres de capitaux propres ou rachète des actions en circulation, le tout selon les conditions du marché et les modalités des accords sous-jacents (ou les autorisations nécessaires) ou d'autres restrictions légales.

Aux 31 décembre, le calcul du capital total et de la dette nette est le suivant :

<b>(en millions de dollars canadiens)</b>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Dettes à long terme et obligations locatives	12 996 \$	15 043 \$
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	866	1 263
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	13 862	16 306
Dérivé intégré sur billets convertibles	56	120
Capitaux propres (déficit) attribuables aux actionnaires	796	(1 555)
<b>Capital total</b>	<b>14 714 \$</b>	<b>14 871 \$</b>
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	13 862 \$	16 306 \$
Moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court et à long terme	(9 295)	(8 811)
<b>Dettes nettes</b>	<b>4 567 \$</b>	<b>7 495 \$</b>

## 19. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

### Ventilation des produits des activités ordinaires

La Société ventile les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients selon la nature des services de transport aérien. Les catégories de produits correspondant à la nature des services présentées au compte consolidé de résultat sont les produits passages, les produits fret et les autres produits. La Société décompose ensuite les produits tirés du transport de passagers et de fret selon le segment de marché géographique.

Le rapprochement entre les montants globaux déclarés par région pour les produits passages et fret et les montants applicables du compte consolidé de résultat s'établit comme suit :

<b>Produits passages</b> (en millions de dollars canadiens)	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Lignes intérieures	5 106 \$	4 424 \$
Lignes transfrontalières	4 123	3 017
Lignes transatlantiques	6 049	4 381
Lignes transpacifiques	2 380	1 118
Autres	1 745	1 298
	<b>19 403 \$</b>	<b>14 238 \$</b>

<b>Produits fret</b> (en millions de dollars canadiens)	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Lignes intérieures	94 \$	114 \$
Lignes transfrontalières	45	51
Lignes transatlantiques	432	556
Lignes transpacifiques	222	409
Autres	131	136
	<b>924 \$</b>	<b>1 266 \$</b>

Les produits passages et fret correspondent aux produits tirés des vols ayant leurs points de départ et de destination dans un pays ou une région déterminée. Les lignes transatlantiques concernent les vols transocéaniques ayant leurs points de départ et de destination principalement en Europe, en Inde, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les lignes transpacifiques concernent les vols transocéaniques ayant leurs points de départ et de destination principalement en Asie et en Australie. Les autres produits passages et fret concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Amérique centrale et du Sud, dans les Antilles et au Mexique.

Les autres produits liés à l'exploitation proviennent principalement de clients situés au Canada et consistent essentiellement en des produits tirés de la vente de la portion terrestre de forfaits vacances, de l'échange de points Aéroplan pour des biens et services non aériens, des achats à bord et d'autres services passagers et frais accessoires, ainsi que d'autres services liés au transport aérien.

### Soldes contractuels

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les créances clients, les actifs contractuels et les passifs contractuels relatifs aux contrats conclus avec des clients.

<b>(en millions de dollars canadiens)</b>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Créances, comprises dans les créances clients	852 \$	770 \$
Coûts des contrats, compris dans les charges payées d'avance et autres actifs courants	127	133
Passifs contractuels – produits passages perçus d'avance	4 341	4 104
Passifs contractuels – produits différés d'Aéroplan (courants et à long terme)	3 562	3 409
Passifs contractuels – autres produits différés (courants et à long terme)	900	1 046

Les créances clients comprennent les créances liées aux produits passages et aux produits fret ainsi que d'autres créances liées aux contrats conclus avec les clients. La Société vend des billets de passage et des services passagers accessoires qui sont payés comptant, par carte de crédit ou selon d'autres modes de paiement à base de cartes. Les paiements sont généralement effectués avant la prestation des services de transport auxquels ils se rattachent. Les billets de passage et les créances liées aux services accessoires correspondent aux montants que doivent payer d'autres sociétés aériennes pour des voyages interlignes, les intermédiaires fournisseurs de services de traitement des paiements des agences de voyages ou les fournisseurs de services de traitement des opérations par cartes de crédit pour la vente de voyages à venir, et sont pris en compte dans les créances clients inscrites à l'état consolidé de la situation financière. Des points Aéroplan sont vendus à des partenaires du programme en fonction des points accumulés par les membres, et ces créances sont généralement réglées mensuellement. Les créances liées au fret et les autres créances ont trait aux montants dus par les clients, dont les transitaires et les partenaires interlignes pour le transport de fret et les autres services fournis.

Les coûts des contrats comprennent les frais de carte de crédit, les commissions et les frais liés aux systèmes mondiaux de distribution relatifs aux billets de passage. Ces coûts sont inscrits à l'actif au moment de la vente et passés en charges au moment de la comptabilisation des produits passages.

Les opérations de vente de services de transport de passagers et de fret reposent sur de nombreux systèmes et contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur, par l'intermédiaire d'une combinaison de systèmes informatiques internes et de fournisseurs de services externes, notamment de chambres de compensation sectorielles, de systèmes mondiaux de distribution et d'autres transporteurs aériens partenaires. Les produits passages et les produits tirés de la portion terrestre de forfaits vacances sont reportés et inclus dans le passif courant. Une partie des produits passages, qui correspond à l'équivalent de la valeur des billets des points Aéroplan versés, est comptabilisée séparément et reportée dans les produits différés d'Aéroplan. Le passif au titre des produits passages perçus d'avance est comptabilisé dans les produits lorsque le vol auquel il se rapporte a lieu ou pendant la période du forfait vacances. Selon la classe tarifaire, les voyageurs peuvent échanger leurs billets jusqu'au moment du vol ou obtenir un remboursement, généralement moyennant le paiement de certains frais. La Société évalue régulièrement le passif au titre des produits passages perçus d'avance.

La mesure de simplification proposée dans la norme IFRS 15 permet aux entités de ne pas fournir le solde du prix de transaction ni d'explication précisant quand elles s'attendent à comptabiliser en produits des activités ordinaires ce montant si la durée initiale attendue du contrat ne dépasse pas un an. La Société a choisi d'appliquer cette mesure de simplification pour les obligations de prestation liées au transport du passager, car les billets de passage expirent au bout d'un an s'ils n'ont pas été utilisés.

Air Canada offre et a accordé à ses clients des crédits de voyage sans date d'expiration. Les clients peuvent utiliser les crédits de voyage dans les 12 prochains mois et la Société n'a pas le droit inconditionnel de reporter le règlement au-delà des 12 prochains mois. Au 31 décembre 2023, le montant intégral de 325 M\$ (401 M\$ en 2022) du passif lié à ces crédits a donc été inscrit au passif courant, même si une partie des crédits pourraient être utilisés après les 12 prochains mois.

Le tableau qui suit présente des informations financières concernant l'évolution des produits différés d'Aéroplan.

<b>(en millions de dollars canadiens)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Produits différés d'Aéroplan à l'ouverture de l'exercice	3 409 \$	3 452 \$
Produits tirés des points Aéroplan versés en vertu des accords conclus avec les partenaires du programme	1 678	1 253
Équivalent de la valeur des billets pour les points Aéroplan versés	294	207
Points Aéroplan échangés	(1 819)	(1 503)
<b>Produits différés d'Aéroplan à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 562 \$</b>	<b>3 409 \$</b>

Les produits tirés des points Aéroplan versés en vertu des accords conclus avec les partenaires du programme Aéroplan et les équivalents de la valeur des billets en points versés pour des voyages en avion sont différés jusqu'à ce que les points soient échangés et la prime, fournie au membre. La Société s'attend à ce que la majorité des points en circulation soient échangés d'ici trois ans.

## 20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### Rémunération des principaux dirigeants

La direction d'Air Canada comprend le Conseil d'administration et ses hauts dirigeants (le président et chef de la direction, le vice-président général et chef des Affaires financières, le vice-président général et chef des opérations, le vice-président général – Marketing et Solutions numériques, le vice-président général – Chiffres d'affaires et Planification du réseau, la vice-présidente générale et chef des Ressources humaines et des Affaires publiques et le vice-président général et chef des Affaires juridiques et secrétaire général. Les soldes présentés reposent sur les charges inscrites aux états financiers consolidés qui, dans le cas des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, tiennent compte des profits ou des pertes actuariels, le cas échéant. Le tableau qui suit présente un résumé de la rémunération des principaux dirigeants.

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Salaires et autres avantages	9 \$	8 \$
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	5	(3)
Rémunération fondée sur des actions	17	15
	<b>31 \$</b>	<b>20 \$</b>